

au cœur du social

OPTIONS

SNCF

**GRÈVE: RETOUR
ET SUITES...**

Page 30

CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP



**Les provocations verbales
de la rentrée sociale
s'inscrivent dans la continuité
du pacte de responsabilité
et du crédit d'impôt compéti-
tivité emploi, tous deux juteux
pour les employeurs.**

Pages 18 à 29

Valls II

Rêves de Medef

ANNÉES 90

**Une histoire
sans fin**

Page 48

FAIRE LE POINT
SUR SA RETRAITE

COMPRENDRE
SA RETRAITE

DEMANDER
SA RETRAITE

PRÉPARER
SA RETRAITE

Sur agirc-arrco.fr,
votre retraite
au bout des doigts.

Accédez à votre relevé
de situation

Prenez rendez-vous
avec un conseiller

Demandez **votre retraite
complémentaire en ligne**

Communiquez
un changement d'adresse

**et bien plus encore
dans votre espace
personnel...**

• RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc et **arrco**

Votre retraite, on y travaille

Bravo à Maylis de Kerangal ! lauréate du Prix Orange du Livre 2014 pour son roman "Réparer les vivants", éditions Verticales



la lecture change avec Orange

Chaque année, le Prix Orange du Livre récompense une œuvre littéraire française. Présidé par Erik Orsenna, le jury est composé d'écrivains, de libraires et de lecteurs.

continuez à partager vos lectures sur www.lecteurs.com

la vie change avec  orange™

SI VOUS AIMEZ
DITES-LE, ÇA
NOUS ENCOURAGE
À CONTINUER.

UN SERVICE SNCF VOUS PLAÎT,
APPUYEZ SUR CE SIGNE.



[SNCF.COM/VOTRE-AVIS-COMPTE](https://www.sncf.com/votre-avis-compte)

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Gérard
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Maya Vair-Piova

PUBLICITÉ
Maya Vair-Piova
Tél. : 01 55 82 83 60

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
3^e trimestre 2014



éditorial

Sortir de l'austérité !

En ignorant et en percutant les aspirations des salariés, les choix du gouvernement et les surenchères du Medef ne font qu'aggraver la situation économique et sociale du pays.

La fuite en avant dans la baisse du prix du travail plombe le pouvoir d'achat des ménages et assèche les débouchés internes des entreprises. La négation des qualifications qui en résulte est contre-productive pour la compétitivité des entreprises avec l'exode des jeunes diplômés et la démobilitation des Ict vis-à-vis de l'entreprise. La saignée de l'emploi ajoute au déficit de la Sécurité sociale, lui-même égal à la somme des exonérations des entreprises, octroyées sans conditions. L'austérité budgétaire au service de la financiarisation des entreprises rend exsangues les fonctions publiques et réduit, voire détruit les missions d'intérêt général.

Alors que nos catégories aspirent à exercer pleinement toutes leurs qualifications, à maîtriser leur temps de travail et à réaliser un travail de qualité dans l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tous les clignotants sont au rouge, tant sur l'utilisation intensive des technologies que sur l'augmentation des charges et de la durée du temps de travail.

Imaginer allonger le temps de travail, assouplir les trente-cinq heures est irresponsable au plan social et économique. Si tous les salariés travaillaient 35 heures au lieu des 39,5 heures réalisées, cela libérerait 2,8 millions d'emplois ; si les salariés au forfait-jour étaient au décompte horaire au lieu d'effectuer 52 heures par semaine en moyenne, la France compterait 530 000 emplois qualifiés pour doper la compétitivité globale des entreprises. Lorsque l'on fait sauter les digues des droits sociaux, on tombe vite dans la délinquance sociale et économique. Ainsi la France, sur plainte de la Cgt et son Ugict, s'est vue condamnée pour non-respect de la santé des travailleurs, et ce ne sont pas moins de sept accords de branche qui tombent pour forfaits-jours illicites. L'escalade est atteinte avec le modèle économique du *low cost*, qui sacrifie la qualité des produits et la sécurité des services en s'exonérant de toute fiscalité et contribution à la société, avec des pratiques mafieuses de corruption d'élus et la compromission du gouvernement qui liquident des infrastructures publiques.

Retrouver des perspectives de sortie de crise exige de s'appuyer sur les aspirations du salariat. L'urgence est aux droits nouveaux pour y répondre. La campagne de l'Ugict-Cgt pour un droit à la déconnexion et pour une réduction effective du temps de travail prend à contre-pied la politique antisociale du gouvernement et du Medef sur des questions d'emploi, sur le respect des individus et de leur santé, pour une dynamique économique ancrée sur le bien travailler. C'est aussi la crédibilité et la capacité de notre syndicalisme à changer concrètement la donne de la situation de travail des Ict.

Alors que de vieux loups sortent du bois assoiffés de pouvoir et porteurs de la même pensée libérale dogmatique, le 16 octobre, à l'appel de la Cgt, le monde du travail pourra exprimer publiquement son désaccord sur les choix d'austérité et porter haut et fort ses aspirations et les perspectives de sortie de crise.



Marie-José Kotlicki
SECRETAIRE GENERALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

DR

8 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 9 **Action**
Les pourquoi de la journée du 16 octobre
- 10 **Retraites**
Les raisons de se mobiliser
Crèches parisiennes
Quantité contre qualité...
- 11 **Air France**
Le coût social du « low cost »
Bourses étudiantes
Il est encore temps
Fraude sociale
Mise au point de la Cour des comptes
- 12 **Climat**
Planète en ordre de marche



RICHARD B. LEVINE / MAXPPP

- 14 **Université**
« Il faut une révolution pédagogique »
Entretien avec William Martinet, président de l'Union nationale des étudiants de France
- 16 **Medef**
Manuel Valls dans le texte
- 17 **Salaires**
La Bundesbank à la rescousse...
Santé au travail
Plus que les guerres
Droits sociaux
Disparitions à Doha

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

focus

VALLS II, SUITES...



Rêves de Medef

Pages 18 à 29 Les orientations de Valls II constituent l'expression exacerbée de choix opérés en amont, dont le pacte de responsabilité et ses 40 milliards d'euros de baisse de « charges », ainsi que le crédit d'impôt compétitivité emploi, non moins juteux pour les employeurs.

Dans le cadre de la campagne qu'elle a lancée à l'automne 2013 sur le « coût du capital », la Cgt a organisé un colloque tenu au Cese. Les débats entre chercheurs, universitaires et militants syndicalistes ont renforcé l'idée de s'appuyer sur un indice du « coût capital » permettant de définir l'impact de la financiarisation sur le développement des entreprises, de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et des services publics.

Comment mobiliser salariés et forces syndicales autour des changements nécessaires ? Notre table ronde avec Nathalie Gamiochipi, Marie-José Kotlicki, Eric Aubin, Jean-Yves Midy et Valérie Géraud.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

30 **SnCF** Grève : retour et suites...



31 **Cheminots** Concurrence à grande vitesse...

32 **Agirc/Arrco** Fusion : des réactions en chaîne

33 **Education nationale** Les ministres passent, le blues persiste

34 **Bloc-notes** Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



35 **Discrimination** Quatre millions d'euros pour réparer le préjudice

36 **Mal-être au travail** L'enfer, c'est les autres ?

droits

37 **Fonction publique** Contrôle du temps de présence par un système électronique : les agents doivent être informés individuellement avant sa mise en œuvre

38 **Loi du 4 août 2014** « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes »

hors champs

40 **Eymoutiers** **Rétrospective** Pignon-Ernest à grande échelle chez Rebeyrolle

41 **Paris** Kawabata et la « beauté du Japon » : tradition et modernisme

42 **Exposition** Les nouveaux réalistes étaient treize à table



platines

45 **John Blow** Vénus et Adonis **Poulenc** Les anges musiciens

bouteilles

45 **Armagnac** Domaine de Lagajan

lire

46 **Les polars** ENTREPRISES La fabrique de perdants

47 **Les romans** RENOUVEAU Tomber pour mieux retomber

hors champs

48 **Années 1990** Une histoire sans fin(s)



50 **Prospective** Ce que sera le travail

sélection

51 **Les livres du mois**

grilles

52 **Echecs et mots croisés**

à propos

Histoire de bêtes I La tumeur du poisson rouge

Tristan Rich est un artiste. Vétérinaire de son état, il exerce ses talents à la clinique de Lort Smith, Melbourne, Australie. Tristan est aussi l'homme qui a sauvé George, un poisson rouge australien âgé de dix ans, en l'opérant d'une tumeur au cerveau. La bestiole a été mise sous anesthésie une bonne demi-heure et s'est réveillée fraîche comme un gardon de cette opération qualifiée de « délicate » par le chirurgien. En vieux routard du scalpel à haut risque, le *fish doctor* s'est répandu en confidences à destination des auditeurs d'une radio sur les difficultés de la chose: « *On ne peut se permettre de perdre qu'un demi-millilitre de sang.* » Bref, Tristan ayant gardé son sang-froid, George a conservé son sang et sa tête. On est évidemment content pour le second et totalement admiratif devant le premier, que l'on veut ici inviter solennellement. Tristan, la France vous attend. Venez et venez vite. Chez nous, les poissons – plutôt gris – et les tumeurs pullulent. Nos eaux troubles regorgent d'espèces écailleuses dont beaucoup, c'est vrai, dérivent au gré des courants et des rumeurs entretenues de façon plus ou moins maligne. Signe de turbulences durables, la plupart évoluent sous la ligne de flottaison, tête en bas. Tenez, nous avons le maintenant célèbre petit Thomas, poisson-clown dont la phobie alibi a fait pleurer de rire toute la gent aquatique. Et Martine, notre marteau national, dont l'ambition vise à déconstitu-



tionnaliser l'aquarium et à le vider des poissons exotiques, à grands coups de tête. On pense aussi à Manuel, poisson torpille en chef, surnommé volts bas, tant ses batteries évoquent une bouée hors d'usage. Nous avons ce vieux Nicolas, plus âgé que George, le Nicolas, ex-poisson-pilote en souffrance de banc à piloter. Et, bien évidemment, on pense au papa des poissons – lui aussi bien gentil, comme dans la chanson –, mais malheureusement affecté d'une paralysie des nageoires caudales le condamnant à n'offrir que son profil droit aux visiteurs. Face à un tel banc de problèmes et d'arêtes en tout genre, votre scalpel – votre talent, Tristan – serait d'une grande aide. Même si tout laisse à penser que l'ablation tumorale ne laisserait pas grand-chose derrière elle tout en provoquant des réactions – c'est le cas de le dire – en chaîne, impliquant bien davantage qu'un modeste demi-millilitre d'hémoglobine.

Histoire de bêtes II Le "selfie" du macaque

David Slater, lui, est photographe animalier. Là où Tristan opère en coupant, il procède en cliquant. Alors qu'il cliquait en Indonésie pour immortaliser un groupe de macaques à crête, l'un d'eux s'est saisi de l'appareil et clic, clic, clic, pour se faire une série de *selfies*. Genre Nadine Morano avec Carla Bruni-Sarkozy mais sans Carla Bruni. Le primate se réussit au point que, une fois rentré au pays, David diffuse les autoportraits dans le monde entier. L'encyclopédie en ligne Wikimédia le publie, en image libre de droits. Ce qui autorise n'importe qui à l'utiliser et la publier gratuitement. Au grand dam de David, qui se précipite chez le juge, arguant de son droit à la propriété. On saisit la tension juridique: à ma droite, David, qui s'estime lésé de ses droits d'auteur; à ma gauche, Wikimédia pour qui la photo n'ayant pas

J'AI CHANGÉ

2017



PESSIN

d'auteur appartient au domaine public. Eh bien merci. Merci qui? Le singe, évidemment. Merci d'avoir ainsi permis que soit remis en question le droit de la propriété, de son appropriation et de sa mise en commun. David, ne le prenez pas perso, mais se faire piquer son appareil n'est pas un acte productif; ce clic n'était pas vôtre, et sans le macaque et son intervention, digne de Tristan, votre appareil restait aussi muet que George, et ses photos aussi plates que sa copine la limande. Et puis, comme vous le savez, pour relever du droit d'auteur, une photographie doit porter l'empreinte de la personnalité de son auteur. Le tribunal – car on en est arrivé là – a jugé que d'évidence, celle-ci ne reflétait pas la vôtre. Clic! Mais il a aussi estimé que la photo n'était pas la propriété du singe dans la mesure où les lois en la matière attribuent des droits à des personnes physiques, des êtres humains, ou à des personnes morales, entités juridiques. Comme les animaux ne disposent pas à ce jour de droits d'auteur, clac! La morale de cette histoire pas si bête atteste que des créations peuvent n'appartenir à personne et donc à tout le monde. On la raconte ici, car on aimerait bien qu'elle s'applique au-delà du cercle restreint des photographes et des amateurs d'histoires drôles. Macaques du monde entier...

Histoire de bêtes III Le "come-back" du loup alpha

Parlant de lui à la troisième personne – une manifestation classique d'hypertrophie du moi –, Nicolas Sarkozy se décrivait en loup alpha dont le départ (de l'Ump) avait laissé la meute déboussolée, sans chef ni repères. Le loup alpha, c'est moi, aurait-il pu déclarer, paraphasant Louis XIV et Manuel Valls en reprenant le célèbre « *l'Etat, etc.* ». On sait de longue date que l'homme est un loup pour l'homme, surtout sous sa forme d'animal politique; en se réclamant d'une lycanthropie militante, Nicolas s'inscrit d'ailleurs dans une longue lignée d'illustrations dont la plupart, plus sanglantes qu'honorables, relèvent des vieux films de la Hammer ou de la pathologie. Genre grosse tumeur au cerveau non suivie d'opération, qui vous fait monter la lune à la tête tout en prenant sérieusement celle des autres... Evidemment, côté troupes, ça hulule à la mort; et que je te dénonce en loucedé l'égoïsme du chef et la concurrence déloyale, sans oublier les casseroles à la queue... C'est qu'il est bien fini le temps où ces gens-là chassaient en meute. Alors, qui piquera l'appareil photo pour se faire son *selfie* présidentiel? Qui fera la course en tête pour la prendre, la tête, du pays? Passionnantes questions, qui nous incitent vivement – pauvre basse-cour, gens du commun que nous sommes – à avoir en tête, sans trop nous la prendre, le bon sens des juges qui ont tranché, avec l'habileté de Tristan, non pas en faveur du macaque, mais du commun, fort justement.

Pierre TARTAKOWSKY

ACTION LES POURQUOI DE LA JOURNÉE DU 16 OCTOBRE

LA CGT APPELLE, AVEC SES DEUX FÉDÉRATIONS DE LA SANTÉ ET DES ORGANISMES SOCIAUX, À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE AUTOUR DU CONTENU DU PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. AVEC LA VOLONTÉ DE FAIRE BOUGER LES LIGNES.



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

Quand tout pousse à l'immobilisme, il faut bouger; quand la régression domine, il faut faire vivre l'idée de progrès; quand le chacun pour soi s'impose, il faut donner corps à la solidarité. C'est forte de cette vision que la Cgt, dès la rentrée, a inscrit l'action à l'agenda qu'elle entend débattre avec les salariés. Sans volontarisme déplacé, dans une conjoncture difficile aussi bien pour les personnes que pour les organisations, elle souhaite contribuer à créer une situation nouvelle en faveur du travail et des salariés. Ce dans un contexte politique marqué de grandes tensions – tant avec le patronat qu'avec le gouvernement –, mais également par l'idée qu'une politique économique alternative s'avère indispensable. Dans un tel contexte, la Cgt a voulu porter au premier plan l'idée de la solidarité, une solidarité portée par l'action collective. Parce qu'elle prend en compte les difficultés à faire converger les mobilisations professionnelles et/ou locales de la période estivale, elle a fait de la proximité le maître mot de sa démarche.

C'est ainsi qu'elle a entrepris de tenir, au long du mois de septembre et partout où c'est possible, des assemblées de salariés, avec l'ambition, donc, de dépasser le cercle des militants. Avec le triple objectif d'écouter, de mieux connaître, de dégager des pistes pour l'action. L.S.

RETRAITES LES RAISONS DE SE MOBILISER



JULIEN MUGUET / MAXPPP

Après une valse-hésitation du gouvernement sur la revalorisation – ou pas – des « petites retraites », c'est finalement un relèvement du minimum vieillesse à 800 euros par mois qui a été annoncé par le Premier ministre, lors du discours de politique générale ; un montant qui reste en deçà du seuil de pauvreté (177 euros d'écart). A cela, il faut ajouter une « prime exceptionnelle » de 40 euros pour les « petites retraites », c'est-à-dire pour les pensions inférieures à 1 200 euros par mois.

Au début septembre, la Cgt et l'Union confédérale des retraités appelaient, avec neuf autres organisations de retraités, à des rassemblements dans toute la France, le 30 du mois, « toutes les raisons [pour] se mobiliser » étant réunies. Les annonces faites par le Premier ministre il y a quelques jours n'ont rien changé à ce constat, car totalement déconnectées de la réalité vécue par les retraités, confrontés notamment à une baisse de leur pouvoir d'achat. En effet, il faut savoir qu'une revalorisation du minimum vieillesse à cette hauteur correspond à 25 centimes de plus par jour pour les retraités concernés : ils sont environ six cent mille. Quant à la prime exceptionnelle de 40 euros, en raison de sa forme même, elle « crée un précédent », dénonce l'Union confédérale des retraités Cgt. Qui revendique une revalorisation générale de toutes les pensions, revalorisation basée sur l'évolution du salaire moyen. Au total, quinze millions et demi de retraités sont aujourd'hui concernés.

Or, il y a quelques mois, le Premier ministre annonçait lui-même que l'ensemble des retraites – hors minimum vieillesse – ne serait pas revalorisé au 1^{er} octobre 2014, comme le prévoyait la loi de 2013, mais en octobre 2015, dans le cadre des économies décidées au titre du pacte de responsabilité. Si tel était définitivement le cas, cela porterait à trente le nombre de mois sans revalorisation. C.L.

CRÈCHES PARISIENNES QUANTITÉ CONTRE QUALITÉ...

Sept syndicats des personnels de la petite enfance de la mairie de Paris (Cgt, FO, Fsu, Cfdt, Unsa, Ucp, Cftc) appelaient à la grève, le 11 septembre, pour protester contre « l'ouverture de nouveaux établissements sans recrutement de personnel en nombre suffisant ». Un problème récurrent qui fait l'objet de mouvements de grève répétitifs (en juin et décembre derniers aussi). L'effort de la municipalité pour ouvrir de nouvelles places en crèche ne peut être nié (10 300 places créées depuis 2001, plus de 5 000 d'ici à 2020). Mais la qualité de l'accueil n'a cessé de se détériorer, faute d'embauches suffisantes. Les conditions de travail des personnels sont en dégradation constante, car si la mairie s'estime au-dessus de la norme (un professionnel pour 8 enfants qui marchent et pour 5 enfants qui ne marchent pas), avec un encadrant pour 6,5 enfants accueillis, les organisations syndicales rappellent que cette vision occulte la réalité. Les absences pour maladie ou congé peinent à être remplacées. Tôt le matin, en fin de journée ou durant les pauses méridiennes, les professionnel(les) se retrouvent souvent avec la lourde et épuisante responsabilité de prendre en charge plus de dix enfants, avec les résultats que l'on connaît partout : épuisement, stress, usure. Une situation d'autant plus inquiétante que la mairie envisage d'utiliser un logiciel censé rationaliser le « remplissage » des crèches à l'heure près, donc d'accentuer une gestion à flux tendu déjà alarmante. V.G.



JULIEN DUJIFE / MAXPPP

GÉNÉRATION PLUS QUALIFIÉE MAIS PAS ÉPARGNÉE

39%

c'est le nombre de diplômés du supérieur en France dans la population âgée de 25 à 34 ans, contre 25 % parmi les 55-64 ans, d'après le dernier panorama de l'Ocde (« Regards sur l'éducation »). Un chiffre qui confirme la démocratisation de l'accès aux études supérieures et l'accroissement des niveaux de qualification. Même si, dans le contexte, l'accès à l'emploi leur est rendu plus difficile qu'à leurs aînés, ils sont plus épargnés que les sans-diplômes. En 2012, les diplômés du supérieur des pays de l'Ocde étaient pour 5 % d'entre eux au chômage (7,4 % pour les jeunes diplômés), mais 20 % des 25-34 ans sans bac ou équivalent étaient pour leur part au chômage.

AIR FRANCE

LE COÛT SOCIAL DU "LOW COST"



FRANZ CHAVAROCHE / MAXPPP

Lundi 22 septembre, le Syndicat national des pilotes de ligne (Snpl) d'Air France-Klm entrainé dans une deuxième semaine de grève et de bras de fer avec la direction de la compagnie, durcissant un conflit qui s'inscrit d'ores et déjà comme le plus long depuis seize ans, et alors que le dialogue social reste au point mort. La direction ne proposait aucune avancée, se contentant de faire pression en assurant que, chaque jour, la grève, qui cloue au sol six avions sur dix, coûtait 10 à 15 millions à la compagnie, alors qu'elle commençait à peine à envisager de redevenir bénéficiaire cette année. Le Snpl, également suivi par deux autres organisations de pilotes (Spaf et Alter), continuait pour sa part de refuser les conditions posées au développement de Transavia, la filiale européenne *low cost* d'Air France-Klm : entre autres, les transferts d'activités – y compris le pilotage – sur des contrats locaux favorisant le dumping social à tous les niveaux. Les pilotes demandent au contraire un contrat unique pour tous les pilotes du groupe (Air France, Transavia, Hop). Ils rappellent aussi, soutenus par une partie des personnels navigants commerciaux (Snpsc, Unsa), que le plan Perform 2015 d'Air France a déjà permis à la compagnie de se délester de cinq mille postes et d'augmenter ses gains de 20 %, et que l'heure n'est plus à brader la sécurité ou la qualité des vols, alors que le plan Perform 2020 compte encore sur les coûts salariaux pour améliorer la compétitivité de l'entreprise. La Cgt et l'Ugict d'Air France ont également souligné qu'elles « ne condamnent pas ce mouvement de grève, sans pour autant soutenir le contenu ultracorporatiste de ses revendications [...]. Si nous comprenons les inquiétudes des pilotes sur la dangerosité en termes d'emplois de la nouvelle stratégie *low-cost* d'Air France, nous n'oublions pas que les salariés d'Air France forment dans leur ensemble une chaîne de sécurité qui fait la réputation de notre entreprise et qu'il convient de préserver ». L'« indécence » – dit un autre syndicat – consisterait donc plus à vouloir encore économiser sur les salaires et la reconnaissance des qualifications qu'à se battre pour le développement d'un emploi de qualité, que ce soit en France ou sur les nouvelles bases qu'Air France compte développer, notamment au Portugal ou en Bavière... V.G.

BOURSES ÉTUDIANTES

IL EST ENCORE TEMPS

Certes, les délais réglementaires pour effectuer une demande de bourse pour la rentrée d'octobre étaient fixés entre le 15 janvier et le 30 avril 2014. Toutefois, traditionnellement, les Crous accordent un délai jusqu'à la fin septembre aux étudiants qui n'auraient pas eu l'information ou qui se seraient tardivement orientés ou réorientés vers un cursus. Mais, cette année, le serveur national des demandes de bourses a été clos dès la fin août, sans doute dans le but de faire quelques économies budgétaires... Finalement, à la demande de l'Unef, les Crous permettent aux étudiants retardataires de déposer une demande sur papier avant la fin septembre. L'Unef dispose de toutes les informations nécessaires sur son site (<www.unef.fr>) ou par mail (<contact@unef.fr>). Par ailleurs, le syndicat étudiant demande que les volets sociaux des dossiers étudiants (bourse, aide au logement ou toute autre aide) fassent l'objet d'une gestion plus cohérente et intégrée à la procédure d'inscription, ce qui éviterait que certains étudiants soient dans l'ignorance de certains de leurs droits. D'autres aides sont d'ailleurs possibles (aide sociale, exonération des droits d'inscriptions, etc.) et détaillées sur le site de l'Unef. V.G.



DR

FRAUDE SOCIALE

MISE AU POINT DE LA COUR DES COMPTES

Comblent le trou de la « Sécu »? La Cour des comptes vient de rendre publics de nouveaux chiffres sur la fraude aux cotisations. Si les patrons versaient bel et bien toutes les charges qu'ils doivent aux caisses de Sécurité sociale, le déficit, d'un coup, serait comblé. En 2012, le montant des cotisations non versées variait entre 16,8 et 20,8 milliards d'euros : deux fois plus qu'en 2006 ; entre 3 et 7 milliards de plus que le budget nécessaire pour résorber le déficit du système français de protection sociale. Selon les magistrats de la Cour des comptes, les méthodes utilisées par les employeurs pour s'exonérer de leurs obligations ne manquent pas : de la sous-déclaration des heures supplémentaires à la sous-traitance en cascade, en passant par le recours abusif aux travailleurs indépendants ou aux détachés. Résoudre le problème, estiment-ils, n'est pas impossible. Il faut d'urgence donner les moyens aux organismes de sécurité sociale de recouvrer les montants détournés – à l'heure actuelle, seuls 5,9 à 7,3 % des sommes font l'objet d'un redressement, et le taux de recouvrement ne dépasse pas 0,2 %. Pour ce faire, il faut que l'Etat donne aux contrôleurs des Urssaf l'arsenal reconnu aux inspecteurs des impôts, qu'il durcisse les sanctions pour les patrons indécents en les alignant sur celles prévues pour la fraude fiscale. M.H

PLANÈTE EN ORDRE DE MARCHÉ

Dimanche 21 septembre, 580 000 personnes ont participé à la Marche pour le climat à travers 2 500 événements organisés dans plus de 150 pays. C'est la plus grande mobilisation citoyenne jamais organisée sur l'enjeu climatique.

CLIMATE
CHANGE

POUR DES MESURES AMBITIEUSES

Ils étaient vingt-cinq mille à Paris et plus nombreux encore à travers la France, notamment à Lyon, Marseille, Bordeaux, Avignon, Saint-Etienne... Objectif : demander une transition vers des énergies 100 % propres d'ici à 2050. A New York, le secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, a participé à la Marche, intervenue deux jours avant le sommet des Nations unies sur le changement climatique, lequel posera les jalons de la Conférence mondiale sur le climat de Paris 2015 (COP21).



POUR UN AUTRE ORDRE PRODUCTIF...

A quelques fuseaux horaires près, d'autres rassemblements se sont tenus à Berlin, Amsterdam, Rome, Stockholm, New Delhi, Rio ou Melbourne. D'une façon générale, les slogans liaient étroitement l'enjeu climatique et la nécessité de sortir de l'ère du pétrole et du charbon, ainsi que la dénonciation des multinationales, de la course au profit, de l'inaction des chefs d'Etat... La dynamique de mobilisation est donc variée, au prix parfois de contradictions et d'instrumentalisations, mais rappelant sensiblement les convergences altermondialistes à l'œuvre au moment du sommet de l'Omc à Seattle, en 1999.

POUR POURSUIVRE LES MOBILISATIONS

A Varsovie, lors de la Climate Change Conference, les gouvernements ont montré leur incapacité à prendre la mesure des enjeux liés au changement climatique. Ce qui a conduit Ong et organisations syndicales à quitter la conférence. Malgré des affichages positifs, tel celui de Ban Ki-moon, tout fait craindre que le sommet ne fasse que masquer l'absence de réelle ambition des Etats de signer, en 2015, un accord débouchant sur des engagements contraignants.

UNIVERSITÉ "IL FAUT UNE RÉ



FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP

Au sortir d'un rendez-vous avec Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, William Martinet tire un premier bilan de la rentrée universitaire.

ENTRETIEN

AVEC

WILLIAM MARTINET (1)

PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (UNEF)

Nous sommes pour le contrôle continu si le contenu participe à l'interactivité qui permet la transmission active des savoirs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, car nous sommes soumis à un archaïsme universitaire, commun à l'ensemble du système éducatif français.

(1) Après une licence de biologie à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, William Martinet prépare un master de sciences de l'éducation à l'université de Paris 13 afin de travailler dans l'insertion sociale, si possible dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

– **Options : Le remaniement ministériel concomitant à la rentrée a-t-il eu un impact sur les négociations ou constatez-vous une continuité entre les gouvernements Valls I et Valls II ?**

– **William Martinet :** La secrétaire d'Etat est la même, mais il y a eu un changement de ministre de l'Education nationale. A chaque remaniement, nous devons reposer les cadres de discussion. Beaucoup de sujets sont sur la table, avec un rapport de forces permanent et des avancées au coup par coup. Par exemple, l'Unef a obtenu, le 17 août, à quelques jours de la rentrée, la revalorisation de l'ensemble des bourses de 0,7 %. Toutefois, nous constatons une rupture, depuis janvier 2014, au moment de l'annonce de l'économie des 50 milliards d'euros sur trois ans et du pacte de responsabilité. Avant, on sentait un combat permanent entre la technocratie, c'est-à-dire les cabinets ministériels, et nous, représentant le mouvement étudiant. Depuis janvier, les contraintes budgétaires ont aggravé la situation. La crainte d'une mobilisation étudiante a permis de faire avancer certains dossiers comme celui des bourses. Mais je trouve inquiétant que ce soit le rapport de forces qui soit le levier de pression, la crainte clairement exprimée dans les ministères. On a l'impression qu'ils agissent et gouvernent selon les risques de voir les jeunes dans la rue. Or c'est l'éducation qui devrait, plus que jamais, être au cœur du débat. Ce devrait être le thème qui nous rassemble. Aujourd'hui, les politiques sont dans l'incapacité de penser au système éducatif comme système de société, d'écouter les propositions et d'en faire. Par exemple, quand ils déclarent qu'il faut mettre les étudiants dans les entreprises, ils semblent ignorer que 50 % des étudiants travaillent déjà. Et lorsque certains politiques parlent de professionnaliser les formations, ils

semblent ignorer le piège de l'adéquationnisme. C'est un leurre qui consisterait à faire croire que le diplôme ne sert pas à grand-chose, qu'il faut correspondre à l'emploi demandé. Non, l'important c'est que les étudiants aient des connaissances et une formation solide.

– **Sur quel chantier souhaitez-vous voir des évolutions ?**

– L'un d'entre eux est essentiel : la réforme pédagogique de l'Université. Il est urgent de se pencher sur l'une des raisons de l'échec de certains étudiants. Pour l'Unef, les universités ne sont pas adaptées à la massification. Les cours en amphi, leur transmission passive ne peuvent bénéficier qu'à des jeunes qui ont un bon bagage culturel. La reproduction sociale perdure. Il faut une révolution pédagogique à l'Université. C'est aujourd'hui un impératif. Nous proposons des interactions systématiques entre étudiants et enseignants et le passage des amphis à des cours en petits groupes. Nous demandons que soient organisés des examens tout au long du semestre afin de sortir du système d'une sanction unique à la fin de l'année. Nous sommes pour le contrôle continu si le contenu participe à l'interactivité qui permet la transmission active des savoirs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, car nous sommes soumis à un archaïsme universitaire, commun à l'ensemble du système éducatif français. Il est discriminant. Derrière la façade, on constate un conservatisme extrêmement violent à l'encontre des catégories populaires. Il est temps de s'y pencher sérieusement pour y remédier.

– **Quel premier bilan faites-vous de la rentrée universitaire ?**

– Il y a toujours des difficultés d'inscription pour les bacheliers. Le phéno-

VOLUTION PÉDAGOGIQUE”

mène s'aggrave de plus en plus, car il est notamment lié aux difficultés budgétaires qu'ont un certain nombre d'universités. C'est l'une des conséquences du repli sur soi qui frappe surtout les nouveaux venus à l'université. Malheur à l'étudiant qui s'est trompé dans la préinscription! Malheur à l'étudiant qui veut changer d'académie! Tout est devenu compliqué. La faute incombe à certains présidents d'université qui considèrent qu'accueillir des jeunes est une lourde charge. Alors ils limitent les inscriptions et, au final, certains étudiants, victimes de ces pratiques, sont obligés de trouver une place dans une autre fac ou dans une autre filière. C'est un phénomène que l'on constate en Région parisienne, notamment dans la filière « droit » qui connaît un vrai succès mais dont les capacités d'accueil sont réduites. La concurrence entre universités et entre filières plus ou moins attractives n'arrange rien. C'est un véritable cercle vicieux et, à la fin, les plus fragiles se retrouvent sur le bord du chemin. Un bachelier orienté par défaut, dans une filière qu'il n'a pas choisie, c'est dramatique. Cela contribue à l'échec dans les études et à des discriminations pour les moins débrouillards. Heureusement, la loi est encore du côté des bacheliers et, comme tous les ans, nous essayons de régler rapidement ces problèmes qui devraient pourtant être anticipés par les universités. Par exemple, la première semaine de septembre, nous avons constaté plus de deux cents problèmes d'inscription à Nanterre et plusieurs milliers sur l'ensemble de la France.

– Qu'en est-il de la précarité des étudiants?

– Si l'on envisage la précarité sous l'angle du salariat, de prime abord, les chiffres montrent une certaine stabilité. En effet, 50 % des étudiants sont salariés pendant leurs études. Le chiffre passe à 75 % si l'on prend en compte les étudiants qui travaillent sur l'ensemble de l'année, c'est-à-dire pendant les vacances universitaires. Mais, dans le détail, on voit que la situation se dégrade car, sur les 50 % d'étudiants salariés, ils sont aujourd'hui 30 % à avoir un travail à temps plein contre 17 % en 2006. On peut donc légitimement se poser la question du temps qui leur reste à consacrer à leurs études. L'une des principales raisons de la précarité est le logement. Les étudiants lui consacrent

55 % de leur budget en moyenne. Evidemment, les structures pour les loger manquent. D'un côté, il y a 2,3 millions d'étudiants et, de l'autre, 170 000 places en cités universitaires. Que font ceux qui n'ont pas la chance d'être hébergés sur un campus? Ils doivent trouver des logements dans le parc privé et surtout une caution. Tous n'ont pas des parents qui peuvent se porter garants. Or la caution familiale est souvent un impératif. Certains étudiants sont de fait exclus. Au moment du remaniement, l'Unef a mal vécu les annonces du détricotage de la loi « Alur », car deux engagements de François Hollande y avaient été inscrits : l'encadrement des loyers pour les petites

Entre la fin des études et l'accès au premier emploi, il y a un véritable enjeu syndical pour éviter un « trou noir ». Avec l'Ugict, nous avons gagné la bataille sur les stages, le travail revendicatif a été fait ensemble, et l'expertise conjuguée des deux syndicats a abouti à l'une des meilleures lois de ces dernières années.

surfaces et la garantie universelle des loyers. Nous sommes très rapidement intervenus, nous avons mis une grosse pression sur nos interlocuteurs pour les mettre face à leurs responsabilités et aux conséquences désastreuses de la révision de cette loi. Finalement, la réponse du gouvernement a été la généralisation de la caution locative étudiante (Cle), le dispositif de cautionnement solidaire ouvert à tous les étudiants. C'est une première réponse.

– Les étudiants ont-ils facilement accès aux soins?

– La santé est à voir en miroir avec le logement. Elle vampirise le budget. Vingt pour cent des étudiants n'ont pas de complémentaire santé, les chiffres qui montrent un renoncement aux soins pour des raisons financières progressent d'année en année. Les mauvaises pratiques dans le domaine de la santé risquent d'avoir un impact à moyen et à long terme, car tout le monde se retranche derrière l'idée que les jeunes sont plutôt en bonne santé et que, pour les soins, « on verra ça plus tard ». Mais c'est un enjeu de la société de demain qui n'est absolument pas pris en compte par le ministère de la Santé, obsédé par les économies à faire et toujours dans le procès de l'assistanat. La bataille est rude.

– Quel est l'état d'esprit des étudiants en septembre 2014?

– Leur défiance est importante à l'égard des politiques. L'idée est que : soit le politique ne veut pas, soit qu'il ne peut pas. Ce n'est pas une réponse, car la jeunesse a besoin de projets, d'avenir. Les jeunes ont envie de s'engager. Le cadre syndical leur offre la possibilité de ne pas se résigner et de rester revendicatifs, avec des propositions de construction.

– Comment l'Unef et l'Ugict travaillent-elles ensemble?

– Passer de l'Unef à l'Ugict lorsque l'on trouve son premier emploi est naturel pour beaucoup de jeunes! Mais, entre la fin des études et l'accès au premier emploi, il y a un véritable enjeu syndical pour éviter que ce temps soit un « trou noir ». Avec l'Ugict, nous avons gagné la bataille sur les stages, le travail revendicatif a été fait ensemble, et l'expertise conjuguée des deux syndicats a abouti à l'une des meilleures lois de ces dernières années.

Propos recueillis par Claire PADYCH



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

MEDEF

MANUEL VALLS DANS LE TEXTE

27 AOÛT 2014, JOUY-EN-JOSAS : LE PREMIER MINISTRE LIVRE À LA 16^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU MEDEF SA CONCEPTION DE L'ENTREPRISE.

Pierre Gattaz vient d'achever son discours. Inspiré, il a dépeint les contours du « *nouveau consensus social* » qu'il appelle de ses vœux. Un contrat fondé sur un principe tout simple : « *tout ce qui est bon pour l'entreprise est bon pour la France tout entière* ». Un projet dans lequel « gouvernements », « élus », « syndicats », « administrations » et « collectivités territoriales » avanceraient main dans la main pour le bien-être du patronat. « *Le Code du travail serait-il la seule chose que nous pouvons produire collectivement ?* » vient-il de lancer à une assistance entièrement acquiesc... Quelques minutes de pause, le temps pour le patron d'aller chercher son invité d'honneur : le temps de passer une vidéo prônant la baisse du coût du travail, le travail du dimanche, le détricotage du Code du travail et la baisse des charges. Et Manuel Valls monte enfin à la tribune. Le Premier ministre va-t-il faire sortir le président du Medef de sa torpeur ? Lui

rappeler la réalité : la pauvreté qui ne cesse de progresser et le chômage avec elle ? Les 220 milliards d'euros d'aides publiques versées aux entreprises sans contrainte aucune ? Les trente-sept entreprises du Cac 40 qui viennent d'augmenter leurs dividendes aux actionnaires, au détriment des investissements, de l'emploi et des salaires ? Rien de cela. Le discours va durer quarante-deux minutes. Trois longs quarts d'heure au cours desquels le nouveau locataire de Matignon ne va

pas seulement sidérer les journalistes présents, mais aussi l'assistance qui, plus de dix fois, l'applaudira à tout rompre avant de lui servir une *standing ovation*. Plus qu'une déclaration d'amour, ce fut un acte d'allégeance.

Allant au-delà d'un soutien appuyé aux revendications patronales elles-mêmes, Manuel Valls promettra de piétiner jusqu'à la culture politique qui l'a fait chef du gouvernement. « *Je sais qu'il est d'usage d'opposer la gauche et le monde de l'entreprise*. » C'est même « *un vieux refrain* », dira-t-il. « *Mais notre pays a besoin de sortir des postures, des jeux de rôle auxquels nous sommes tellement habitués [...]. Cessons d'opposer systéma-*

Pour toute réponse...

Si Manuel Valls pensait ainsi recueillir le soutien patronal, il en est pour ses frais. Le 15 septembre, le quotidien *Les Echos* a rendu public la réponse du Medef à son discours. Il n'œuvrera à la création d'un million d'emplois que si le gouvernement lui accorde la fin de la durée légale du travail – chaque entreprise étant demain autorisée à négocier son temps de travail, il ne resterait alors pour seul garde-fou que la durée maximale européenne fixée à quarante-huit heures. Il se mettra à la tâche si possibilité lui est donnée d'ouvrir les commerces le soir et le dimanche, d'instaurer de façon transitoire un salaire inférieur au smic et de supprimer deux jours fériés sur les onze que compte le calendrier français.

tiqument! D'opposer Etat et entreprises! D'opposer chefs d'entreprise et salariés; organisations patronales et syndicats! Cherchons plutôt à coopérer, à trouver des chemins qui servent l'intérêt général.» Et les contours de «l'intérêt général» qu'il brosse alors ressemblent étrangement à ceux du «nouveau consensus social» que vient d'appeler de ses vœux le patron des patrons.

“La protection des salariés est globalement élevée”

Exit le progrès social et la lutte contre les inégalités, le développement des services publics et de la démocratie sociale. Ce sont les «entraves» qui pèsent sur les entreprises qui doivent être au cœur de toutes les décisions politiques à venir. «Il est absurde de parler de “cadeau fait aux patrons”», ira-t-il jusqu'à dire. «Une mesure favorable aux entreprises, c'est une mesure favorable au pays tout entier», ajoutera-t-il, transportant l'assistance en flattant son ego, en justifiant tous ses caprices. «Je le dis depuis des années dans ma famille politique: il n'y a pas d'emplois sans employeurs.» Entreprise par ci, entreprise par là: «ce sont les entreprises qui, en innovant, en risquant les capitaux de leurs actionnaires, en mobilisant leurs salariés, en répondant aux attentes de leurs clients créent de la valeur, génèrent des richesses qui doivent profiter à tous». «Ce sont les entreprises qui créent des emplois. Combien d'entre vous se battent pour préserver les emplois, motiver et rassurer, malgré une conjoncture morose?»

Et les salariés dans tout ça? Pour pertes et profits. Des ombres portées. Des figurants, tout juste «fiers» de la chance qui leur est donnée de travailler pour leur entreprise. «Certains, il ne faut pas le nier, rencontrent des problèmes», concède Manuel Valls. «Parfois des souffrances», ajoute-t-il. Mais faut-il en conclure la nécessité d'améliorer les droits? Non. Plutôt de les assouplir. «La protection des salariés est globalement élevée dans notre pays», se contente-t-il d'affirmer. «Les salariés y sont attachés, et c'est bien normal.» Nul besoin d'aller plus loin, conclut le Premier ministre. L'urgence est ailleurs: abaisser les seuils et «alléger certaines règles sur le travail du dimanche». Favoriser le travail de nuit, abaisser les impôts, les charges sociales et la dépense publique. Avec un exemple, le modèle allemand: «l'Allemagne qui, elle, a su mener les réformes nécessaires». Même dans leurs rêves les plus fous, les patrons rassemblés n'auraient pu espérer un tel discours. ▶

Martine HASSOUN

SALAIRES

LA BUNDESBANK À LA RESCOURSE...

La nouvelle est tombée en plein été: la Bundesbank, plus grande banque centrale d'Europe, se dit favorable à des hausses de salaire en Allemagne. Une mesure nécessaire, selon elle, aussi bien pour tenir compte des gains de productivité que pour relancer l'économie du pays et celle de toute la zone euro, a fait savoir son économiste en chef, Jens Ulbrich. Une demande qui a aussitôt été relayée par le commissaire européen à l'Emploi, László Andor, estimant que les salaires en Allemagne n'augmentent pas assez rapidement pour doper la demande intérieure de la première économie d'Europe.

SANTÉ AU TRAVAIL

PLUS QUE LES GUERRES

Deux millions trois cent mille travailleurs meurent chaque année d'accidents du travail ou de maladies professionnelles: plus de victimes que celles de toutes les guerres que l'on recense aujourd'hui sur la planète ou que le nombre de décès dus au virus Ebola. C'est ce qu'a rappelé, à la fin août, Guy Ryder, directeur général de l'Oit, lors du XX^e Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail. L'incapacité des Etats et des employeurs à garantir aux travailleurs un lieu de travail sûr et sain, a-t-il ajouté, constitue une atteinte aux droits sociaux les plus élémentaires à laquelle l'organisation qu'il dirige est bien décidée à s'attaquer. La sécurité et la santé vont faire désormais partie intégrante de toutes les activités de l'Oit, avec un intérêt particulier pour «les catégories invisibles et vulnérables des travailleurs de l'économie informelle, de l'économie rurale et pour les travailleurs migrants».



BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

DROITS SOCIAUX

DISPARITIONS À DOHA

A la mi-septembre, la Confédération syndicale internationale était encore sans nouvelles de Ghimire Gundev et de Krishna Upadhyaya, deux ressortissants britanniques portés disparus au Qatar le 31 août. Depuis des jours, ils étaient traqués et harcelés par des agents de la sécurité qatarie alors qu'ils enquêtaient sur des violations extrêmes des droits du travail dans cet Etat du Golfe. «Le Qatar semble persuadé que le fait de fomenter un climat de peur et d'intimidation permettra, d'une manière ou d'une autre, de détourner le regard du monde de son économie esclavagiste moderne», a déclaré Sharan Burrow, la secrétaire générale de la Csi. Le mouvement syndical international ne laissera pas faire, a-t-elle ajouté. Plus que jamais, l'organisation demande à la Fifa qu'elle revienne sur le choix de ce pays hôte pour la Coupe du monde 2022 «au lieu de faire les quatre volontés des entreprises sponsors et des firmes de construction multinationales, et ce au détriment de travailleurs qui comptent parmi les plus exploités au monde».

Rêves de Medef

L'“horribilis” rentrée de Manuel Valls

Les orientations de Valls II, soumises au vote de confiance de l'Assemblée nationale le mardi 16 septembre, constituent l'expression exacerbée de choix opérés en amont, au premier rang desquels on compte le pacte de responsabilité et ses 40 milliards d'euros de baisse de “charges”, ainsi que le crédit d'impôt compétitivité emploi, non moins juteux pour les employeurs.

Vers un indice “coût du capital” ?

Dans le cadre de la campagne qu'elle a lancée à l'automne 2013 sur le “coût du capital”, la Cgt a organisé un colloque en collaboration tenu au Conseil économique, social et environnemental. Les débats entre chercheurs, universitaires et militants syndicalistes ont renforcé l'idée de s'appuyer sur un indice du “coût capital” permettant de définir l'impact de la financiarisation sur le développement des entreprises, de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et des services publics.

Inscrire le changement à l'ordre du jour

Alors que le monde du travail et les problématiques économiques ne semblent plus abordés que du point de vue des chefs d'entreprise, comment mobiliser salariés et forces syndicales autour des changements nécessaires ? Notre table ronde avec Nathalie Gamiochipi, secrétaire générale de la Fédération Cgt de la santé et de l'action sociale, Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-Cgt, Eric Aubin, membre du bureau confédéral de la Cgt, Jean-Yves Midy, ingénieur et délégué syndical central chez Thales Avionics Electrical Systems Chatou, et Valérie Géraud, “Options”.



VINCENT ISORE / MAXPPP



SOMMAIRE

**VALLS II
LES TROIS (MAUVAIS) COUPS
DE LA RENTRÉE**

PAGES 19-21

**COMPÉTITIVITÉ
AU BONHEUR DU CAPITAL**

PAGES 22-23

**TRAVAIL DISSIMULÉ
ÉVALUER LE TEMPS
DE TRAVAIL TTC (TOUTES
TÂCHES COMPRISES)**

PAGE 24-25

TABLE RONDE

PAGES 26-29



Valls II: les trois (mauvais) coups de la rentrée...

L'essentiel est de faire place à un social-libéralisme totalement décomplexé et enfin allégé de ses vieilles lunes telles que progrès et justice sociale.

Détester Manuel Valls ou sa politique? On hésite. Pas longtemps: les deux. Certes, le Premier ministre déploie une personnalité, un style qui marquent ses orientations. Valls I l'avait laissé paraître, Valls II l'affiche sans retenue ni demi-mesure. L'essentiel est de faire place à un social-libéralisme totalement décomplexé et enfin allégé de ses vieilles lunes telles que progrès et justice sociale. A cet égard, la déclaration d'amour du Premier ministre aux entreprises devant un parterre de patrons déchaînés (*voir notre article page 16*) vaut programme.

S'il ne fallait en retenir qu'un propos, ce serait celui qui amalgame l'intérêt de «l'entreprise» et l'intérêt général: «Moi, j'aime l'entreprise [...]». *Il n'y a pas d'emplois sans employeurs. C'est pourquoi il est absurde de parler de "cadeau fait aux patrons". Une mesure favorable aux entreprises,*

c'est une mesure favorable au pays tout entier.»

Une fois ce postulat formulé, le reste coule de source, et le tout nouveau ministre de l'Economie peut développer sa sensibilité, formée à la banque d'affaires. Car M. Macron est banquier; il n'y a pas de honte, mais cela l'amène à jeter un regard particulier sur le travail; celui de la banque, peut-être? C'est ainsi qu'il souhaite jeter aux orties les trente-cinq heures et les seuils sociaux, jugés traumatisants pour les employeurs. Il voit loin, M. Macron: «*Ensuite, nous pourrions autoriser les entreprises et les branches, dans le cadre d'accords majoritaires, à déroger aux règles de temps de travail et de rémunérations.*» Tout cela étant évidemment pensé pour le bien de l'emploi et des travailleurs: «*Il s'agit de sortir de ce piège où l'accumulation des droits donnés aux travailleurs se transforme ...*

Valls II: les trois (mauvais) coups de la rentrée...

- *en autant de handicaps pour ceux qui n'ont pas d'emploi.* » Non dénué de lucidité, il convient que «c'est difficile à expliquer, à porter, spécialement quand on est de gauche». Mais il se rassure: «Il n'est pas interdit d'être de gauche et de bon sens.» Une licence qui le situe d'évidence beaucoup plus près du bon sens que de la gauche...

Des provocations en phase avec les choix présidentiels antérieurs

Eloge débridé du profit allant de pair avec la stigmatisation des contraintes légales et autres droits, il leur fallait leur incontournable compagnon de route: le contrôle social. Pour faire sérieux. Qui mieux que le ministre du Travail pouvait s'en charger? MM. Valls et Macron ayant de fait délégitimé la lutte contre le chômage, il ne restait à François Rebsamen qu'à partir en croisade contre les chômeurs. En puisant largement dans l'argumentaire le plus recuit de la droite la plus recuite. Les chômeurs, il fallait y penser, seraient en fait assez peu travailleurs. D'où la persistance du chômage de masse et de longue durée que connaît le pays. Ce qu'il entend sanctionner: «Je pense qu'il faut renforcer les contrôles [...] je souhaite qu'on vérifie que les chômeurs cherchent du travail. Sinon, on est radié. Il faut qu'il y ait à un moment une sanction.»

Voilà donc les marqueurs politiques de Valls II tels qu'ils éclatent lors de la première semaine de septembre. Loin d'être uniquement une sorte

de marque personnelle, ils ne constituent que l'expression exacerbée de choix opérés en amont du remaniement ministériel. Au premier rang desquels on compte le pacte de responsabilité et ses 40 milliards d'euros de baisse de «charges», ainsi que le crédit d'impôt compétitivité emploi, non moins juteux pour les entreprises. L'un comme l'autre participent de la même logique: concéder des marges de manœuvre financière contre un retour en termes de création d'emplois. Problème: cette politique, appliquée avec persévérance depuis plusieurs décennies, n'a jamais – jamais! – fait la moindre démonstration d'efficacité. De là à soupçonner que les bénéficiaires de la manne publique destinée à l'investissement, à la modernisation et à l'emploi ne l'utilisent qu'au profit de leurs actionnaires, il n'y a qu'un pas que, manifestement, le gouvernement ne veut pas franchir. Les faits pourtant... Pourtant, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 30 % au deuxième trimestre de 2014 par rapport au deuxième trimestre de 2013. Ce n'est pas la Cgt qui le dit, mais le très sérieux cabinet Henderson; 30 % qui n'iront donc ni à l'emploi, ni aux fonds propres, ni à la modernisation.

D'autres politiques économiques sont pourtant possibles

Pourtant, seulement 20 % des douze milliards de baisse d'impôt du Cice – dûment encaissés par les directions financières des entreprises – ont été réinvestis, et les investissements des entreprises françaises reculent. Ce n'est pas la Cgt qui le dit, mais le ministère de l'Economie...

Pourtant, le chômage continue d'augmenter. On est loin, c'est peu dire, de la création d'un million d'emplois agitée en 2012 sous le nez du président de la République par Pierre Gattaz, le patron des patrons. C'est pourtant l'agenda du Medef que le gouvernement entend mettre en œuvre, mesure après mesure. Un peu comme ces joueurs de bonneteau qui préfèrent s'enfoncer dans le jeu, dans l'espoir d'un gain hypothétique, plutôt qu'admettre avoir été bernés et consentants.

Le problème... Le problème, c'est que, pendant ce temps, le pays s'enfonce, le patronat s'engraisse – mauvaise graisse – et le travail pâtit, tandis que l'idée même de politique alternative se dilue. Comme le dit si bien le ministre-banquier de l'Economie: «L'autre politique est un mirage; c'est un scénario qui s'arrête au premier jour et ne sait pas écrire le jour d'après. [...] Ces postures relèvent de la maladie infantile du système politique français.»

On a vu que cet éloge de la pensée unique enthousiasme le Medef; mais ne doutons pas, hélas! que les mêmes causes auront les mêmes effets délétères. Au risque de nous éloigner du «bon sens» cher à Emmanuel Macron, évoquons donc quelques réflexions, alternatives certes, pourtant non dénuées de bon sens. Simplement, pas le même...

La première consiste à distinguer ce qui, dans

Emmanuel Macron,
un regard de banquier
sur le travail.



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP



PATRICK ROUX / MAXPPP

Les mesures d'urgence préconisées par la Cgt dans les domaines de la protection sociale et de la défense des droits, inséparables d'un dialogue social de qualité, se situent loin, très loin de la tonalité de la rentrée gouvernementale.

l'entreprise, crée de la richesse et ce qui se contente de la parasiter. Le travail – au sens global, à savoir la production, la formation, la qualification, le temps nécessaire à sa valorisation – devrait être priorisé sur le rendement assuré aux dividendes. En France, en vingt-cinq ans, la part des dividendes est passée de 11,5 % à 29,2 % d'après l'Insee. De très grandes et prestigieuses entreprises – on pense à Amazon, à Google, à Apple qui sont très loin d'être des coopératives ouvrières – n'ont pourtant jamais, ou l'ont fait très tardivement, versé de dividendes. Indice certain que d'autres stratégies financières sont possibles. Cette priorité au travail devrait être garantie entre autres par des contrôles exercés sur l'usage des fonds publics. Si l'emploi est une cause nationale, il mérite largement d'être défendu comme telle, singulièrement contre la monomanie patronale du licenciement. Pas seulement pour des questions de morale, mais aussi d'efficacité. La plupart des économistes – bien au-delà de ceux qui se déclarent « atterrés » – s'accordent aujourd'hui pour dénoncer les effets pervers de la baisse systématique du coût du travail mise en œuvre sous forme de licenciements, de gels salariaux ou de délocalisations. Le patronat allemand, pourtant plus proche du bon sens de M. Macron que de celui du Dgb, pratique une tout autre politique. Signe que d'autres stratégies d'emploi sont possibles.

Laisser les salariés bien travailler, comme le demande l'Ugict-Cgt, est également une piste

qui devrait être prise en considération. Dans une déclaration cosignée par certaines organisations syndicales, le Medef, la Cgpmc et l'Upa se faisaient pédagogues et appelaient à « améliorer à la fois ce que les économistes appellent la compétitivité coût (des matières premières et de l'énergie, du travail...) et la compétitivité hors coût : qualité de nos produits et services, formation, organisation du travail et management, recherche et innovation, environnement social et fiscal, tissu productif ». C'était parler d'or. L'or a été au rendez-vous apporté par le pacte de compétitivité et le Cice; les paroles, elles, se sont diluées. L'innovation et la qualité continuent de souffrir de moyens faibles et de choix – singulièrement dans la formation – qui tendent à augmenter la productivité plutôt que l'emploi et l'innovation. Cette tendance lourde est inséparable de la situation alarmante de l'industrie en France et des rapports entre donneurs d'ordres et entreprises sous-traitantes. Sujets sur lesquels la Cgt n'a eu de cesse d'alerter. Les études comparatives faites à cet égard lui font écho, singulièrement sur le terrain de l'innovation, puisque le cabinet McKinsey signale ainsi que, entre 2006 et 2008, 47 % des entreprises françaises indiquent n'avoir lancé aucune innovation pendant cette période, contre seulement 15 % des entreprises allemandes. Ces quelques réflexions, auxquelles on pourrait ajouter les mesures d'urgence préconisées par la Cgt dans les domaines de la protection sociale et de la défense des droits, inséparables d'un dialogue social de qualité, se situent loin, très loin de la tonalité de la rentrée gouvernementale. Elles sont pourtant garantes de l'avenir et de nature à combattre la crise; c'est autour d'elles que la Cgt invite les salariés à se mobiliser sans attendre, en leur donnant un premier rendez-vous à la mi-octobre.

Louis SALLAY

LE CABINET MCKINSEY SIGNALA AINSI QUE, ENTRE 2006 ET 2008, 47 % DES ENTREPRISES FRANÇAISES INDIQUENT N'AVOIR LANCÉ AUCUNE INNOVATION PENDANT CETTE PÉRIODE, CONTRE SEULEMENT 15 % DES ENTREPRISES ALLEMANDES.

Au bonheur du

Alors que la première tranche du crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice) vient d'être versée, les dividendes distribués aux actionnaires ont fait un bond spectaculaire. A quel prix pour les investissements et l'emploi ?

Ce sont des chiffres qui heurtent la situation économique réelle. D'après une étude du gestionnaire d'actifs Henderson Global Investors, les dividendes versés aux actionnaires par les entreprises françaises cotées ont progressé de plus de 30 % au second semestre 2014, par rapport au même semestre de 2013. C'est beaucoup plus que la hausse moyenne observée en Europe (+18,2 %) et dans le monde (+11,7 %). Certes, cette pression actionnariale ne reflète pas le comportement de l'ensemble des entreprises françaises, mais les quarante milliards d'euros versés à ce titre le sont à un moment où la situation économique s'aggrave : taux de croissance zéro, recul des investissements comme de la production industrielle, augmentation du chômage... Ils interviennent aussi alors que la première tranche du Cice (7 milliards d'euros) a été débloquée, dans le cadre d'un vaste mouvement de baisse du « coût » du travail, bientôt amplifié par le pacte de responsabilité. Ce, justement, sans évaluation ni contrôle pour réorienter les aides publiques accordées aux entreprises vers les investissements et l'emploi. Certains, pourtant, voudraient encore convaincre que progression – ici explosion – des dividendes et investissements des entreprises ne s'opposent pas.

Les effets de la pression actionnariale

Démonter cette affirmation est en partie le sens de la campagne sur le « coût du capital » que la Cgt a lancée à l'automne 2013. Ses objectifs : « Ouvrir largement le débat, permettre que ce thème devienne un véritable sujet d'étude et fasse, comme les autres, l'objet d'une évaluation. » C'est ainsi que Mohamed Oussedik, membre du bureau confédéral, a introduit le colloque que la Cgt a récemment organisé, en collaboration avec les Economistes atterrés, au sein de l'hémicycle du Conseil économique, social et environnemental ⁽¹⁾. Parmi les travaux sur lesquels il est aujourd'hui possible de s'appuyer figure

une étude du Clersé ⁽²⁾, réalisée dans le cadre de conventions conclues entre l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) et la Cgt. Portant sur « le coût du capital et son surcoût », son intention n'est pas de traiter le sujet « par simple effet de symétrie » avec la manière dont est aujourd'hui mobilisée la question du « coût » du travail. Mais de « donner à voir, notent ses auteurs, les conséquences néfastes de l'élévation du coût du capital dans l'ère du capitalisme financiarisé, tant sur les plans macroéconomique que microéconomique ».

« Ce que nous avons montré, c'est que le capital a un surcoût qui a fini par s'imposer comme une norme », a ainsi expliqué Laurent Cordonnier, maître de conférences au Clersé. Par « surcoût », les chercheurs entendent ce qui, dans la rente financière, est la partie « inutile », sans justification économique, par rapport au coût « réel », « économique » du capital, comme la fourniture de biens d'équipement.

Un enjeu de près de 100 milliards d'euros

Or ce surcoût du capital, que le discours dominant s'applique à faire passer pour un « coût normal », a triplé ces vingt dernières années. Il est mesurable : il représente entre 40 et 50 % du coût réel du capital. Pour les auteurs de l'étude, la période a ainsi été marquée par « une augmentation du prélèvement financier (intérêts et dividendes) sur la richesse produite par les entreprises. Cette ponction a un effet sur les revenus des salariés en particulier. Mais l'effet le plus important de cette ponction actionnariale est qu'elle exerce un effet de sélection draconien sur les projets d'investissements ». Pour le dire autrement, il n'est pas – ou plus – possible d'entreprendre des projets qui, au moins sur le papier, ne contiennent pas la promesse de taux de rentabilité d'au moins 15 %. Un monde a donc disparu. Il s'agit de tous les projets dont le taux de rendement attendu est en deçà, des projets qui pourtant auraient pu être économiquement utiles et socialement pertinents. Que représente ce « monde » ? Difficile de le décrire, puisque, logiquement, il est impossible de mesurer ce qui n'a pas existé. Mais, « avec 15 % de taux de rentabilité, qui peut encore s'étonner de la désindustrialisation » ? interroge Benjamin Coriat, professeur d'économie à l'université Paris 13-Villetaneuse, membre des Economistes atterrés.

Ce n'est pas France Télécom Orange qui pourra servir de contre-exemple. Administrateur salarié entre 2000 et 2009, Jean-Michel Gaveau a vécu

(1) Colloque « Le coût du capital » organisé par la Cgt avec le concours des Economistes atterrés, Cese, 2 juin 2014. Voir *Options* n° 598.

(2) *Le Coût du capital et son surcoût*, Clersé (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques), université Lille 1, janvier 2013. Etude en téléchargement sur le site de la Cgt : <www.cgt.fr>, puis « Campagne sur le coût du capital » et « Sources et documents ».

capital

«*au cœur du réacteur d'une entreprise en pleine évolution fonctionnant comme une machine à cash*». Pour un coût très cher payé à la fois par les salariés et les citoyens-contribuables. «*En 1997, a-t-il expliqué, la masse salariale de France Télécom représentait 30 % du CA ; elle est à 20 % aujourd'hui. Dans l'ensemble du secteur des télécoms, le taux d'investissement a été divisé par deux en dix ans.*» Les entreprises de taille plus modeste sont-elles à l'écart de ce mouvement? Pas vraiment, répondent en substance les chercheurs du Clersé, pour qui, au contraire, «*l'élévation de la norme financière s'est étendue à l'ensemble des sociétés, les petites comme les grosses*», du fait, notamment, d'un report des contraintes sur les sous-traitants comme sur les fournisseurs et, *in fine*, sur leurs salariés. Les sommes en jeu sont considérables: ce sont quelque 100 milliards d'euros, estime le Clersé, qui pourraient être réinjectés dans l'économie réelle. «*Mais la crise systémique que nous traversons nous impose d'aller au-delà de ce seul problème de redistribution*», a souligné Nasser Mansouri-Guilani, responsable du pôle économique de la Cgt, pour qui trois enjeux doivent être réglés simultanément: que produit-on? Comment? Que partage-t-on?

L'idée est de s'appuyer sur un indice du «*coût capital*», reconnu au niveau européen et permettant, a expliqué Thierry Lepaon, secrétaire général de la Cgt, de «*définir l'impact de la financiarisation sur le développement des entreprises, de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et des services publics*». Un travail entamé sous l'égide du Cnis (Conseil national de l'information statistique) où un groupe de travail a été constitué sur ce thème, sur l'initiative de la Cgt. «*Il y a une reconnaissance dans la société que cette question doit désormais être posée dans toutes ses dimensions. Un débat doit s'engager avec les experts, certes, mais il doit s'ouvrir aux différents acteurs de la société*», a ainsi expliqué Denis Durand, représentant de la Cgt au Cnis, membre du groupe de travail sur le «*coût du capital*». Avec la volonté d'ouvrir des perspectives aux salariés soumis aux politiques d'austérité.

Christine LABBE



Evaluer le temps de travail Ttc

Soixante-quinze pour cent des cadres effectuent, via l'utilisation des outils numériques en dehors du bureau, du travail dissimulé, non payé. Or le simple respect des trente-cinq heures hebdomadaires pourrait permettre la création de deux millions huit cent mille emplois. Des pistes sont proposées par l'Ugict-Cgt afin d'évaluer de manière effective le temps de travail.

Le temps de travail moyen des cadres est de 44,1 heures – et de 39,5 heures pour l'ensemble des salariés. Ces chiffres, issus d'une enquête de la Dares (26 juillet 2013), vont à l'encontre de ceux qui estiment que le travail hebdomadaire légalement établi à trente-cinq heures nuirait pêle-mêle à la productivité et à la croissance. Or ce raisonnement est faux car, si 18 % des salariés travaillent bien à temps partiel, il s'agit à 80 % de femmes qui subissent des contrats courts et précaires, peu qualifiés et mal rémunérés. Elles souhaiteraient augmenter leur nombre d'heures hebdomadaires, car les temps partiels constituent aujourd'hui le premier facteur d'inégalité entre les femmes et les hommes. Les cadres, eux, travaillent neuf heures de plus par semaine que la moyenne légale. D'ailleurs, 68 % d'entre eux estiment que leur charge de travail a augmenté, et 55 % constatent une croissance de leur temps de travail (baromètre Ugict-ViaVoice, mai 2014). Ce ressenti est corroboré une fois encore par les chiffres : pour les cadres, l'horaire hebdomadaire est passé de 42,6 heures en 2003 à 44,1 heures en 2011. Leur durée annuelle effective est de 1 867 heures et a crû de 5,8 % sur la même période. Quant aux salariés soumis aux forfaits-jours, ils dépassent de dix heures hebdomadaires la moyenne légale. Conclusion : « si le temps de travail moyen des salariés était de trente-cinq heures, cela libérerait deux millions huit cent mille emplois », indique Jean-Luc Molins, secrétaire national de l'Ugict.

Le numérique, facteur d'augmentation du temps de travail non comptabilisé

Les pratiques de travail ont évolué. Elles ont conduit, tout naturellement, à du travail dissimulé. Le forfait-jour en est le premier exemple. « La loi a permis d'effacer les références horaires par la mise en place des forfaits-jours dans l'entreprise. Ils ont explosé et sont aujourd'hui étendus à des non-cadres », dénonce Jean-Luc Molins. Le nomadisme en est un autre avatar : 70 % des cadres affirment travailler pendant leurs trajets. Ordinateurs, tablettes et autres téléphones portables sont autant d'outils qui permettent de travailler partout et à tout moment. Leur généralisation pour des raisons professionnelles en dehors des horaires et des lieux de travail constitue donc un forfait-jour qui ne dit pas son nom. Ainsi, un salarié appelé pour une réunion de dernière minute ou pour terminer un travail urgent – un cadre est en moyenne interrompu toutes les quatre minutes ! – n'aura aucune difficulté à emporter chez lui le dossier qu'il s'appropriait



TEO LANNIE / JMAXPPP

à boucler. La disponibilité des salariés est sans limites. Une nouvelle fois, les chiffres sont éloquentes : 27 % des cadres travaillent pendant leurs vacances (Cadeo, août 2014), et 75 % d'entre eux utilisent les nouvelles technologies pour leur usage professionnel sur leur temps personnel (contre 39 % des actifs, selon l'étude annuelle du Credoc de décembre 2013). En d'autres termes, 75 % des cadres effectuent, via les technologies de l'information et de la communication (Tic), du travail au noir.

La situation des techniciens n'est guère meilleure : ils sont 60 % à constater une « intensification du travail » engendrée par l'usage des technologies et 45 % à indiquer « un débordement de la vie professionnelle sur la vie privée ». Résultat : 57 % des techniciens disent effectuer des heures supplémentaires. Travailler plus pour gagner plus ? Non, car près de 50 % des heures supplémentaires que doivent faire ces techniciens ne sont ni payées ni récupérées. C'est donc environ 50 % de temps donné gratuitement à l'entreprise, entraînant de fait une baisse de rémunération et un gain supplémentaire pour le capital.

Pourtant, il n'existe aucune étude officielle sur la réalité de l'utilisation des outils numériques et le temps de travail. « Nous ne sommes évi-

(toutes tâches comprises)



demment pas contre l'utilisation des nouvelles technologies, précise Jean-Luc Molins. Mais elles contribuent au travail dissimulé dont on ne peut même pas chiffrer l'étendue. Il faudrait contrôler leur utilisation. Il existe des solutions, comme croiser l'autodéclaratif et les temps de connexion. L'employeur a une obligation de santé et de sécurité au travail.»

Faire appliquer la loi, défendre les trente-cinq heures et se déconnecter !

Le Code du travail et la jurisprudence française et européenne devraient toutefois empêcher ces abus. Pour les forfaits-jours, la loi prévoit « *une réelle autonomie* » du salarié dans l'organisation de son travail. Autres obligations : le forfait-jour doit être prévu par accord d'entreprise (ou, à défaut, de branche), accepté par le salarié, et le nombre de jours travaillés ne peut excéder deux cent dix-huit. Sur le télétravail, des pistes mériteraient d'être suivies et améliorées : un accord a été conclu à la Bnp Paribas pour encadrer le nomadisme ; en Allemagne, l'utilisation de la messagerie professionnelle a fait l'objet d'une loi, sur l'initiative du syndicat IG Metall.

L'Ugict-Cgt propose notamment d'encadrer l'usage des Tic pour protéger le repos et la vie privée, de garantir le décompte, la rémunéra-

tion et (ou) la récupération de toutes les heures effectuées. Autre nécessité : réglementer les forfaits-jours, le télétravail et mettre en place une réglementation encadrant les déplacements professionnels. La campagne de l'Ugict-Cgt sera portée tout au long de l'année 2014-2015 et déclinée auprès des salariés. A commencer par une journée d'étude – « Négocier le droit à la (dé)connexion, pourquoi, comment » –, le 15 octobre 2014. En janvier 2015, les Rencontres d'Options porteront sur « Le numérique et le travail ». De plus, une consultation nationale est lancée pour permettre aux Ict d'évaluer leur temps de travail Ttc (toutes tâches comprises) et sera utilisée dans les entreprises pour exiger des négociations en vue d'obtenir un droit à la déconnexion et une réduction effective du temps de travail. La bataille juridique pour faire annuler par les tribunaux tous les accords ne respectant pas la réglementation européenne se poursuivra. Et les plus réticents, connectés à tout moment de la nuit, auront la surprise de découvrir une campagne virale relayée sur Internet et les réseaux sociaux... qui leur fera peut-être prendre conscience de l'importance de défendre collectivement et individuellement les trente-cinq heures. ▶

Claire PADYCH

L'urgent et le possible

PARTICIPANTS

NATHALIE GAMIOCHIPHI,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA
FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE,

MARIE-JOSÉ KOTLICKI,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DE L'UGICT-CGT,

ERIC AUBIN,
MEMBRE DU BUREAU
CONFÉDÉRAL DE LA CGT,

JEAN-YVES MIDY,
INGÉNIEUR ET DÉLÉGUÉ
SYNDICAL CENTRAL CHEZ
THALES AVIONICS ELECTRICAL
SYSTEMS CHATOU,

VALÉRIE GÉRAUD,
"OPTIONS".

NOUS REFUSONS QUE
LE POUVOIR D'ACHAT
FASSE À NOUVEAU LES
FRAIS DES DÉCISIONS
À VENIR, COMME
CE FUT LE CAS
AVEC L'ACCORD
"SÉCURISATION
DE L'EMPLOI" ET
LA CONVENTION
D'ASSURANCE
CHÔMAGE, OU LES
RETRAITES. POUR
NOUS, À L'INVERSE,
IL EST URGENT
DE CRÉER LES
CONDITIONS D'UNE
RELANCE DU POUVOIR
D'ACHAT ET DE LA
CONSOMMATION,
ET DONC DE L'ACTIVITÉ
ET DE L'EMPLOI...

Malgré un contexte économique et social difficile, malgré les tentatives de marginalisation du dialogue social dans notre pays, le syndicalisme Cgt, loin de se ringardiser, continue de s'investir tous azimuts : il est urgent de se mobiliser et d'innover pour se donner d'autres perspectives.

– **Options:** Désormais, le monde du travail et les problématiques économiques ne semblent plus abordés que du point de vue des chefs d'entreprise, sans exigence de contreparties réelles pour l'emploi ou pour les salariés. Vu de vos périmètres d'activité, comment se caractérise la situation faite aux salariés ?

– **Eric Aubin:** Les conséquences des politiques d'austérité sont connues. Une croissance quasi nulle, une situation de l'emploi catastrophique, avec une augmentation du chômage de 5 % en un an, et le pouvoir d'achat qui a baissé en moyenne de 3 % par an depuis 2010. La Cgt n'est d'ailleurs pas la seule à mettre ces logiques en cause. Même des institutions internationales comme la Bce ou le Fmi s'interrogent. La Bundesbank aussi, qui préconise notamment une revalorisation urgente des salaires, au minimum de 3 %, pour éviter la déflation. Comment sortir de cette situation dramatique ? La Cgt se mobilise avant tout pour un autre usage et un réel contrôle des aides publiques. L'agenda social de cet automne est chargé, avec la traduction au sein des branches du pacte de responsabilité, la loi de financement de la Sécurité sociale – une baisse supplémentaire de 5,5 milliards de recettes pour la Sécu a été actée cet été –, la fin de la contribution de solidarité, le report de la valorisation des retraites à octobre 2015.

– **Jean-Yves Midy:** Les salariés sont dans le désarroi, d'autant qu'ils ne disposent pas toujours de tous les éléments d'information. Dans mon entreprise, nous avons demandé à connaître l'usage et les critères d'affectation de 1 million d'euros dont elle a bénéficié au titre du Cice. La direction s'est contentée de nous dire qu'il était affecté « globalement au résultat » ! Nous sommes pourtant confrontés à des problèmes récurrents pour répondre à la demande, en forte hausse dans l'aéronautique. Nos besoins en investissements sont identifiés, de même que les possibilités de croissance de notre activité, puisque notre chiffre d'affaires est à +5 points par an depuis cinq ans et va continuer sur ce rythme. Nous le disons depuis longtemps au conseil d'administration : il faut anticiper sur les besoins et faire preuve d'ambition. Mais la direction préfère verser des dividendes à ses actionnaires (6 millions pour 2011 et 2012), ce qui ne l'empêche pas de déplorer que

notre outil industriel tombe en panne et génère des retards de livraison ! Ce sont des choix mortifères et qui nous condamnent. Pour notre part, nous croyons à l'avenir de projets industriels, au développement et à la valorisation d'emplois qualifiés alors que, chez nous, les structures des salaires minimums Ict sont inchangées depuis 2009...

– **Marie-José Kotlicki:** Les Ict nous semblent particulièrement affectés par la dégradation de leurs conditions de vie et de leur vie au travail, à la fois en colère et dans le désarroi face aux difficultés d'entrevoir des alternatives aux choix qui leur sont imposés. Depuis la fin des années 1980, leur prise de distance avec le modèle dominant n'a cessé de s'affirmer, d'abord face à la mondialisation et au sentiment que leur pouvoir d'intervention dans l'entreprise leur échappait, qu'ils n'adhéraient plus à la stratégie de l'entreprise et qu'ils ne percevaient plus leur propre utilité sociale. Elle s'est ensuite traduite par une démobilitation vis-à-vis du travail, où ils ont souffert d'être dépossédés de leur rôle contributif, de la possibilité d'intervenir pour mieux travailler et donner un sens au travail. Nous en sommes aujourd'hui à un risque de démobilitation sociale. En quête de profits à deux chiffres, les entreprises s'investissent dans les activités estimées les plus rentables à court terme, la conception et la commercialisation, employant en masse des travailleurs qualifiés, mais rognant au maximum sur le coût du travail qualifié. Cela tire à la baisse les rémunérations de l'ensemble des salariés et risque de freiner le mouvement de hausse du niveau général des formations et de qualifications, pourtant crucial pour l'avenir de notre pays. Depuis des années, la France est en train de saboter ses atouts en envoyant un message négatif aux jeunes et aux jeunes diplômés, qui sont de plus en plus nombreux à envisager l'expatriation, et avec une productivité horaire du travail qui chute, minée par la dégradation des conditions de travail.

– **Nathalie Gamiochipi:** Dans la santé, le sanitaire et social privé et public, des réformes violentes et régressives pèsent sur les salariés depuis des années, et la tendance va se poursuivre, avec de nouvelles mesures sur le financement de la Sécurité sociale et la loi santé en préparation. Mais les salariés se battent : des dizaines d'actions se déploient



DANS UN CONTEXTE OÙ SEUL COMPTE LE PARTAGE DE LA PÉNURIE, LES ICT SONT DE PLUS CONSIDÉRÉS COMME MIEUX LOTIS ET SE TROUVENT EN PREMIÈRE LIGNE PARMIS LES BOUCS ÉMISSAIRES, CONFRONTÉS À LA NÉGATION DU TRAVAIL QUALIFIÉ ET AU REFUS DES ENTREPRISES DE RECONNAÎTRE LEURS QUALIFICATIONS.

dans toute la France depuis le printemps, et nous connaissons de nombreuses luttes professionnelles, en particulier sur les grilles, les carrières et les salaires, encore récemment chez les sages-femmes, et actuellement chez les orthophonistes et les psychologues. Des négociations sur ces thèmes doivent s'ouvrir pour toute la fonction publique, mais nous savons que, à budget réduit, la marge de manœuvre sera quasi nulle. La reconnaissance légitime des qualifications s'avère pourtant indispensable, dans un contexte où les restrictions de moyens et les restructurations de services rendent les conditions de travail de plus en plus difficiles. Notre rentrée s'inscrit donc sous le signe des mobilisations et du revendicatif, avec les organismes sociaux, mais aussi l'ensemble de la Confédération, sur le financement de la Sécurité sociale, sur les salaires et l'emploi, avec la journée d'action du 16 octobre.

– **Options:** Reste-t-il des espaces pour la négociation et la conquête de nouveaux droits, alors que le dialogue social semble marginalisé, confiné à la mise en œuvre de décisions prises ailleurs ?

– **Nathalie Gamiochipi:** Sur la future loi santé, nous avons en effet déploré que le ministère reçoive notre fédération, mais refuse d'associer l'ensemble de la Confédération aux échanges, du fait des enjeux qu'elle recouvre. Nous avons tout de même joué le jeu du dialogue social et avons participé à une trentaine de réunions, où nous nous sommes pleinement investis pour porter nos propositions. En fin de compte, le projet de loi ne prend absolument pas en compte ce travail: nous sommes consultés, entendus, mais pas écoutés... La grande conférence sociale de juin nous a proposé le même type de pseudo-démocratie défailante et inefficace. Il s'agissait pour le gouvernement de s'afficher ouvert au dialogue social, rien de plus...

– **Eric Aubin:** Gardons-nous d'évaluer la qualité du dialogue social au nombre de réunions qui s'organisent. Sur la question du vieillissement aussi, nous avons parfois eu quatre réunions par semaine pendant les trois mois de concertation! Nous y allions pour participer au débat collectif sur le projet gouvernemental, mais aussi pour essayer de le nourrir de nos propositions... sans succès. Cela arrive souvent et ne nous permet pas d'aboutir à des accords que nous pourrions parapher. Le dialogue social dans notre pays n'est pas une réalité: quand les «partenaires sociaux» se réunissent, c'est au Medef, sous sa présidence et sur la base de ses textes. Sur l'assurance chômage, la Cgt a même décidé de porter l'affaire devant les tribunaux. L'accord a été rendu possible du fait que le Medef a profité d'une interruption de séance pour négocier en coulisse avec certaines organisations syndicales. Il a ensuite imposé un texte réécrit et décrété non négociable au beau milieu d'une séance nocturne! On ne peut plus accepter de telles pratiques, et nous espérons que le tribunal de grande instance de Paris se prononcera dans ce sens le 30 septembre prochain et que le Conseil d'Etat invalidera l'agrément du gouvernement sur cette convention. Je participe à des négociations nationales depuis de nombreuses années, et il me semble que, depuis la présidence Sarkozy, un tournant s'est opéré. Avant, les dossiers étaient examinés un par un, jusqu'à ce que des accords aboutissent – ou pas. Depuis, les dossiers s'accumulent à un rythme effréné et dans le seul souci d'afficher un semblant de dialogue. Il arrive aussi que le gouvernement revienne sur ses propres annonces, par exemple sur la prise en compte de la pénibilité dans le cadre de la réforme des retraites... Nous souhaitons que les organisations syndicales puissent exercer pleinement leurs responsabilités et jouer ainsi un rôle plus constructif. ...

L'urgent et le possible

NOUS NOUS SOMMES MOBILISÉS TRÈS FORTEMENT ET AVONS OBTENU L'ARRÊT DE CETTE VENTE. DANS UN DEUXIÈME TEMPS, UNE RÉFLEXION S'EST ENGAGÉE SUR LA POURSUITE DE CETTE ACTIVITÉ ET LA RÉPONSE AUX BESOINS DANS CE SECTEUR, AVEC TOUS LES PROFESSIONNELS DU MILIEU MÉDICAL, EN PARTICULIER GRÂCE À DES ÉCHANGES TRÈS FRUCTUEUX AVEC LES SYNDICATS CGT DE LA SANTÉ.



Eric Aubin.

- ... – **Marie-José Kotlicki** : Pour dialoguer, il faut être deux, ce n'est pas le cas avec le Medef, qui peut toujours compter sur le gouvernement pour légiférer dans son sens en cas d'« échec » entre partenaires sociaux. Il arrive parfois que l'on arrive à imposer des sujets dans le débat et même à ouvrir des brèches, par exemple sur le coût du capital où la Cgt a obtenu la création d'une commission de suivi des aides publiques. Reste à nous assurer de sa mise en œuvre et de son efficacité. Avec les directions d'entreprise aussi, le dialogue devient de plus en plus un simulacre. Sur certains sujets désormais tabous, comme les salaires, on ne peut plus négocier nulle part, malgré des négociations annuelles obligatoires (Nao). La fonction publique donne l'exemple, puisque le gel des salaires a été décrété au moins jusqu'en 2017 ! On pourrait croire qu'il reste encore possible de discuter de dispositions qui ne « coûteraient rien ». De droits nouveaux pour les salariés, par exemple : en améliorant la démocratie à l'entreprise, le poids des salariés dans les conseils d'administration, dans les choix stratégiques, leur intervention dans le bilan social et environnemental. Là aussi, blocage total, pas question de considérer les salariés comme des acteurs de l'entreprise ou les fonctionnaires comme des acteurs du service public... Nous ne renonçons pas pour autant à un dialogue social effectif, pour orchestrer de nouvelles dynamiques, faire vivre l'expertise et l'expression collective de l'encadrement.

– **Jean-Yves Midy** : Dans mon entreprise, il arrive que la démocratie sociale fonctionne. Comme tous les grands groupes, Thales s'est enfermé dans une logique financière, avec obligation d'obtenir des résultats à deux chiffres. Cela a conduit notre direction à vouloir fermer une partie de nos activités en imagerie médicale. Les deux entreprises du groupe qui s'y consacraient (Ted et Trixell, en Rhône-Alpes) étaient sur le point d'être bradées, avec l'ensemble de leurs savoir-faire. Nous nous sommes mobilisés très fortement et avons obtenu l'arrêt de cette vente. Dans un deuxième temps, une réflexion s'est engagée sur la poursuite de cette activité et la réponse aux besoins dans ce secteur, avec tous les professionnels du milieu médical, en particulier grâce à des échanges très fructueux avec les syndicats Cgt de la santé. Les enjeux pour la France ont été identifiés, la maîtrise de certaines technologies, sur les scanners et les Irm notamment. Nous avons pu faire valoir des arguments forts pour prouver qu'il ne fallait pas laisser disparaître nos compétences, mais au contraire se donner des perspectives, et les dirigeants de Thales ont été à l'écoute puisque la direction de



Marie-José Kotlicki.

Thales annonce enfin un réinvestissement dans le domaine médical. Cela montre que l'action paie et que les propositions de la Cgt sont pertinentes.

– **Options** : L'heure n'est certes pas à la démobilisation, mais sur quels dossiers et sous quelles formes vous semble-t-il urgent de se montrer offensif et revendicatif ?

– **Nathalie Gamiochipi** : Le travail syndical évoqué par Jean-Yves illustre de façon exemplaire ce dont la Cgt est capable quand elle met en coopération l'ensemble de ses structures. Pour nous, il s'agissait à la fois de défendre l'emploi industriel et de nous battre pour un service public de santé de qualité. L'imagerie médicale est une activité essentielle pour le développement de techniques médicales moins invasives, ce qui va dans le sens du projet sanitaire que nous défendons. Du point de vue des pratiques syndicales, c'est par ailleurs gratifiant de pouvoir construire de l'intelligence collective autour de valeurs et de projets communs, qui vont dans le sens de l'intérêt général. C'est aussi le rôle du syndicalisme de s'opposer à un management autoritaire qui voudrait empêcher les salariés de penser le travail, pour redonner la parole aux acteurs et envisager ensemble des alternatives. C'est très enrichissant : le syndicalisme Cgt, quand il a les moyens de se construire, est loin de correspondre à l'image ringarde véhiculée par certains ! Reste que nos directions n'entendent pas reconnaître le droit de se syndiquer, et encore moins d'avoir son mot à dire, en particulier parmi les personnels d'encadrement. La discrimination et la répression à l'encontre de syndiqués se sont même durcies ces dernières années...

– **Jean-Yves Midy** : Nous menons un travail de terrain de longue haleine, il nous faut évidemment poursuivre et travailler avec tous les salariés. Pour certains, cela reste par exemple difficile de s'imaginer des intérêts convergents avec les ingénieurs et cadres ! Ne nous trompons pas d'objectif : quand il y a des dysfonctionnements dans le travail, c'est l'organisation du travail qui doit être mise en cause et l'ensemble du collectif de travail qui doit se sentir interpellé, car c'est dans notre

LE TRAVAIL SYNDICAL ÉVOQUÉ PAR JEAN-YVES ILLUSTRÉ DE FAÇON EXEMPLAIRE CE DONT LA CGT EST CAPABLE QUAND ELLE MET EN COOPÉRATION L'ENSEMBLE DE SES STRUCTURES. C'EST PAR AILLEURS GRATIFIANT DE POUVOIR CONSTRUIRE DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AUTOUR DE VALEURS ET DE PROJETS COMMUNS, QUI VONT DANS LE SENS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

intérêt à tous de lever les clivages et les blocages. En tant que responsables syndicaux, nous nous devons de rappeler que la réalité de l'entreprise, c'est aussi nous, et que nous devons avoir notre mot à dire pour assurer le développement et la reconnaissance de nos qualifications, de bonnes conditions de travail, qui détermineront en fin de compte la pérennité de nos activités. C'est dans ce sens que nous avons usé du droit d'alerte du Chsct pour identifier les nombreux dysfonctionnements de l'entreprise, le mal-être voire l'épuisement de certains salariés. De nombreux entretiens ont été menés par le cabinet d'expertise chargé du dossier, et nous avons nous-mêmes restitué ses conclusions alarmantes au sein de réunions avec les salariés, mais aussi avec la direction. Nous nous situons toujours dans une démarche d'analyse et de construction, et il faut croire que cela porte ses fruits en termes de légitimité puisque, lors des dernières élections professionnelles, nous avons notamment recueilli 37 % des suffrages chez les ingénieurs et cadres, où nous sommes la première organisation. Nous poursuivons notre démarche, toujours sur des dossiers très concrets : sur les conséquences du forfait-jour, notamment, avec le soutien de l'inspection du travail, sur l'embauche des intérimaires, qui représentent un tiers de nos effectifs de production alors que rien ne justifie une telle précarité, et sur le nécessaire développement de la recherche et de l'innovation, notamment sur les projets d'avion électrique.

– **Marie-José Kotlicki** : Les Ict font partie intégrante de la communauté de travail, mais, du fait de leurs responsabilités, ils sont parfois plus exposés ou plus sensibles à certains problèmes, que nous mettons en avant dans notre agenda revendicatif : l'intensification des charges de travail et le temps de travail, et la nécessaire remise à plat des forfaits-jours, qui font l'objet de notre campagne de rentrée sur le droit à la déconnexion (*lire pages 24-25*), l'évaluation du management et le droit d'expression et de contribution, d'autant que les cadres, qui ont bien souvent perdu leur libre arbitre au travail, n'en sont pas moins responsables de leurs actes devant la loi. Nous poursuivons notre travail pour la reconnaissance des qualifications dans les grilles des branches, celle du doctorat, menée avec l'Unef, tardant à devenir effective malgré des engagements de principe. Construire des alternatives suppose d'articuler des propositions Cgt macroéconomiques et des revendications très concrètes sur la situation de vie dans et hors travail des Ict, d'autant qu'ils constituent un enjeu stratégique dans la mise en œuvre des réformes et des



Jean-Yves Midy .



Nathalie Gamiochi.

réorganisations qui bouleversent profondément leur rôle et place. Nous visons aussi à mettre en échec les tentatives accrues de division du salariat, les remontées du repli sur soi et du corporatisme. Développer l'activité interprofessionnelle permet de traiter les problématiques transversales aux composantes du salariat, et de donner une portée sociale et sociétale à des luttes en cours comme la bataille contre la *low cost* (la lutte des pilotes d'Air France, par exemple), les questions d'éthique professionnelle, de la reconnaissance et du paiement du travail qualifié.

– **Eric Aubin** : Au niveau du dialogue social national, le Medef n'a rien proposé de très constructif pour fin 2014-début 2015. Deux négociations étaient déjà inscrites dans le calendrier : les retraites complémentaires et le contrat de sécurisation professionnelle, qui arrive à expiration à la fin 2014... Reste la « négociation sur la qualité et l'efficacité du dialogue social dans les entreprises, et l'amélioration de la représentation des salariés » (!) qui devrait inclure de gros sujets de tension, en particulier les seuils sociaux... Il est contradictoire de prôner le dialogue social en entreprise et de vouloir supprimer les institutions représentatives du personnel du fait qu'elles constitueraient un frein à l'emploi. La Cgt revendique au contraire le droit à une représentation pour tous les salariés, auquel quelque quatre millions et demi d'entre eux n'ont pas accès. Par ailleurs, malgré la gravité de la situation, aucune rencontre n'est prévue sur le chômage longue durée, qui concerne pourtant 42 % des demandeurs d'emploi, parmi lesquels de nombreux jeunes et plus de cinquante ans ; ni sur les ruptures conventionnelles, qui coûtent à l'Unedic 4,4 milliards d'euros. La situation est dramatique, mais le Medef refuse d'engager des négociations sur lesquelles il n'y a rien à gagner du point de vue du patronat. Pour l'heure, la Cgt veut faire du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale un événement dans le pays. Ce projet remet en cause les fondements de la Sécu, et nous appelons à une journée de mobilisation, le 16 octobre, pour dénoncer cette logique et donner écho à nos propositions pour une autre politique. ◀



SNCF GRÈVE: RETOUR ET SUITES...

RETOUR SUR LES TERMES D'UN CONFLIT DANS LEQUEL L'ENCADREMENT EST APPARU COMME UN ENJEU MAJEUR. AU-DELÀ, COMMENT TRAVAILLER À L'ÉMERGENCE DE PROPOSITIONS ALTERNATIVES ET CONCRÈTES AU DÉMANTÈLEMENT PROGRAMMÉ DE L'ENTREPRISE ?

Le conflit qui a secoué la Sncf l'été dernier a vu se mettre en place une stratégie de la direction dont il convient de tirer bilan et enseignements. Le premier touche aux idées et à la communication instaurées. Face aux mises en garde inquiètes des organisations syndicales, singulièrement de la Cgt, qui voient se cristalliser à grande vitesse un projet de démantèlement de l'entreprise, la direction a su jouer à contre-pied : rassurante, elle a campé sur des valeurs de service public, défendant la réunification de l'entreprise alors même qu'elle lui préparait l'équarrissage. La confusion qui s'est ensuivie lui a permis de se gagner la presse – victoire facile –, mais aussi de désorienter une partie non

négligeable des cheminots. A partir de là, la stigmatisation du conflit et de ceux qui le mènent devient facile : gréviculteurs, corporatistes, réactionnaires... Les épithètes fleurissent, chacune contribuant à compliquer le travail d'explication mené par la Cgt et facilitant le détachement de l'Unsa de l'unité syndicale.

Une perception confuse des enjeux

Cette offensive de com' de la direction de la Sncf « couvre » des démonstrations de force destinées à faire montre de détermination, mais aussi à mettre en scène une opposition entre cadres et grévistes, entre organisations syndicales et salariés. Dans tous les cas, les cadres et maîtrises tiennent une place centrale dans

ses projets. C'est ainsi qu'elle ferme des directions régionales et enjoint aux cadres lock-outés d'enfiler les gilets rouges de l'engagement antigréviste et de se rendre sur les plates-formes et les quais. Elle encourage la tenue de « piquets de grève » par des cadres supérieurs ou dirigeants ainsi que des tournées dans les bureaux, y compris par le premier d'entre eux, pour chasser les récalcitrants. Corrélativement à cette opposition entre cadres et salariés, elle oppose entre elles les différentes catégories de personnel, singulièrement en stigmatisant les roulants. Une stratégie dont Caroline Blanchot, secrétaire nationale de l'Ufcm-Cgt, estime qu'elle est loin d'avoir été payante : « *La direction a menti et organisé les remplacements de grévistes, quitte à mettre les cadres en difficulté et à augmenter les risques d'incidents, voire d'accidents ferroviaires, car conducteur de train, contrôleur ou aiguilleur, c'est un métier ! Les cadres s'en souviendront, d'autant qu'ils n'ont pas adhéré au projet de réforme. Les pressions au volontariat d'office se sont aussi heurtées aux cadres estimant qu'ils avaient un métier et que*

l'importance et la pertinence des activités réalisées nécessitaient de ne pas quitter leur poste de travail. S'il est évident que les maîtrises ont peu participé au conflit et les cadres pas du tout, cette abstention est le contraire d'une victoire pour la direction. Une grande partie de cette catégorie du personnel a plié, mais pas cédé. Où étaient donc passés les maîtrises et cadres des directions lock-outées? Pas sur les quais, en tout cas! Beaucoup ont joué la carte de l'abstention, en restant/travaillant chez eux, saisissant peut-être l'occasion d'un rééquilibrage – enfin – entre vie professionnelle et vie personnelle. Les pressions ont enfin heurté ceux qui, malgré une posture défavorable à une action de grève reconductible, ont très mal vécu le fait que l'on tente de porter atteinte à leur liberté en leur dictant une conduite.»

Cet entre-deux vis-à-vis de l'action, insatisfaisant du point de vue syndical, s'explique aussi par la perception confuse des enjeux; de fait, le manque d'adhésion à la grève peut s'expliquer par le fait que la préoccupation de la qualité du service rendu aux usagers du rail, celle d'un travail de qualité pour un service public de qualité pouvaient aussi bien inspirer le gréviste que le gilet rouge. Clarifier cet enjeu est sans conteste l'un des terrains d'affrontement majeur des batailles du rail à venir. Pour Henri Wacsin, secrétaire général de l'Ufcm-Cgt, c'est autour de cette dimension que l'Ufcm-Cgt entend d'ailleurs structurer son travail dans l'immédiat: «*Il nous faut dépasser ce qui pourrait demeurer d'un climat malsain de violences verbales et de propagande anti-grève. Surtout, il ne faut pas se tromper: nos collègues cadres attendent des propositions, des alternatives pour l'entreprise, ils nous veulent utiles. Avant le conflit, ils ont été douze mille à signer une pétition pour soutenir nos propositions. Ils savent, au plus profond d'eux-mêmes, que l'entreprise et la réforme du système ferroviaire ont besoin de tous les cheminots, et pas de leur mise en opposition. Il nous revient d'être à la hauteur de leurs attentes; cela passe, sans attendre, par une démarche revendicative qui intègre le débat. Il s'agit notamment d'intervenir sur les déclinaisons de la loi sous forme de décrets d'application, d'accords d'entreprise et de la convention collective nationale de la branche. Au-delà, nous avons besoin d'affiner les propositions revendicatives que nous entendons porter, afin d'être pleinement en phase avec les attentes des cheminots, dans leur diversité professionnelle, et les responsabilités d'un authentique service public ferroviaire.»*

Louis SALLAY

CHEMINOTS CONCURRENCE À GRANDE VITESSE...

S'AFFICHANT COMME UNE RÉPONSE MODERNE AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN TERMES DE SERVICE PUBLIC, LA LOI DE RÉFORME DU FERROVIAIRE INSCRIT LA SNCF DANS UNE LOGIQUE DE CONCURRENCE EXACERBÉE.



ANOUK BÉSUREY / MAXPPP

Le projet de loi finalement adopté présente trois dimensions majeures. La première, c'est l'élargissement de la concurrence à l'horizon 2022. Le texte initial a été aggravé à cet égard pour accélérer le démantèlement ordonné de la Sncf. Le cloisonnement étanche de Sncf Réseau est renforcé, au nom de l'impartialité vis-à-vis des entreprises concurrentes, et le groupe public ferroviaire est placé sous la férule européenne de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf), agence tout acquise à la déréglementation. En outre, le texte ouvre la voie du transfert des gares vers Sncf Réseau ou aux régions, voire carrément à une gestion privée de certaines petites lignes voyageurs ou fret, ou encore à l'introduction de la liberté tarifaire des Ter. La deuxième, c'est l'absence totale de perspective sur le financement de la rénovation et du développement du réseau ou sur le désendettement du système. La question est pourtant décisive au regard de l'état dégradé des infrastructures, des problèmes quotidiens posés aux usagers et cheminots. Ce point aveugle remet largement en cause le rôle du rail dans la relance économique, dans la réindustrialisation ainsi que dans la réussite d'une transition écologique. La troisième touche au démantèlement

social via les attaques contre le statut des personnels. L'embauche hors statut n'a jamais été aussi importante à la Sncf, et, depuis plusieurs mois, des quotas minimums (30 % chez les cadres) y ont été instaurés. Rien, dans le texte, n'oblige les trois Epic à embaucher au statut. En revanche, le décret qui régit l'utilisation du personnel y est mis en cause et renvoyé à une négociation portant sur la future convention collective du rail. Sans attendre, la direction de la Sncf a annoncé sa volonté d'instaurer le forfait-jour dans les trois Epic. Plus généralement, le texte implique de nombreux bouleversements pour les cheminots notamment pour les cadres et agents de maîtrise. L'ensemble des accords est de fait à renégocier. En l'absence de négociations conclues dans les dix-huit mois avec la direction, ce sont les anciens accords de la Sncf qui s'appliqueront à l'ensemble des cheminots du groupe public. Cette précision – l'un des rares amendements qui garantit le maintien de certains droits pour les agents de la Sncf – n'empêche pas la direction de dénoncer unilatéralement les accords existants via une procédure réglementaire pour contraindre à une renégociation qu'elle entend mener à la baisse... L.S.

AGIRC/ARRCO FUSION: DES RÉACTIONS EN CHAÎNE

LE DEMANTÈLEMENT DU STATUT CADRE SERAIT L'UNE DES CONSÉQUENCES D'UNE FUSION ENTRE LES DEUX RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE. DES NÉGOCIATIONS VONT S'OUVRIRE À LA FIN NOVEMBRE.

C'est le 28 novembre prochain que vont s'ouvrir de nouvelles négociations Arrco/Agirc concernant dix-huit millions de salariés du secteur privé et douze millions de retraités. Précédées jusqu'à présent de deux réunions en groupes de travail, ces négociations s'inscrivent dans la continuité de l'accord du 13 mars 2013 qui avait pris des mesures « conservatoires ». Preuve que, face au refus du Medef d'augmenter les ressources des deux régimes de retraite complémentaire, la question de l'équilibre financier de l'Agirc comme de l'Arrco n'est toujours pas réglée.

Une incitation à la capitalisation

Où en est-on aujourd'hui? Depuis 2003, le montant des cotisations encaissées par le régime complémentaire des cadres (Agirc) ne permet plus de couvrir le montant des pensions. Le régime puise donc dans ses réserves pour verser aux retraités l'intégralité de leur pension. Or, si aucune mesure n'est prise, ces réserves seront épuisées dès 2018. Celles de l'Arrco, de leur côté, le seront en 2027. Le projet, porté par le Medef, est donc de parvenir à une fusion des deux régimes afin que le nouvel ensemble ne devienne négatif qu'en 2025. Un transfert financier, dénonce l'Ugict-Cgt, qui notamment précipiterait de deux ans l'épuisement des réserves de l'Arrco.

Les conséquences de cette opération seraient multiples. Clé de voûte du système par répartition, l'Agirc a été créée en 1947 afin que les cadres puissent cotiser sur l'ensemble de leur salaire, y compris, donc, sur la part supérieure au plafond de la Sécurité sociale. « Avec la suppression de leur régime, prévient Sylvie Durand, en charge du dossier des retraites à l'Ugict-Cgt, l'idée est de ne plus financer la retraite des cadres et de renvoyer cette population, dont le poids va devenir majoritaire au sein de la population, à



FRANÇOIS LAFITE / MAXPPP

la capitalisation.» La fusion, en outre, « ferait contribuer quatorze millions de non-cadres au financement des pensions de trois millions de cadres et assimilés », ce qui conduirait inévitablement à une mise en opposition des salariés. Dit autrement: « On créerait des solidarités « à l'envers », poursuit Sylvie Durand, entre les salariés, les plus nombreux mais moins bien rémunérés, et les salariés, en plus petit nombre, moins mal rémunérés. » En contrepartie, les cadres se verraient contraints d'accepter d'une manière ou d'une autre une baisse de leur pension. En fin de compte, en précipitant l'épuisement des réserves de l'Arrco, tout le monde serait perdant.

Un préalable au régime unique

Dans le même temps, c'est le statut cadre qui est visé. En effet, les salariés sont obligatoirement affiliés à l'Agirc en fonction de leur qualification et/ou des responsabilités qu'ils exercent, ce qui, de ce fait, constitue la reconnaissance du statut cadre. Supprimer l'Agirc dispenserait donc les entreprises de toute reconnaissance et rémunération de la qualification comme des responsabilités exercées, ce qui conduirait à un tassement des grilles salariales conventionnelles. Entreprises comme branches professionnelles reconnaîtraient en réalité ce qu'elles veulent bien, en fonction de leur politique d'attractivité vis-à-vis des cadres. « Cela créerait une forme de dumping entre entreprises, branches professionnelles, mais aussi entre territoires », prévient Sylvie Durand.

Enfin, la fusion Agirc/Arrco, par une série de réactions en chaîne, aurait des conséquences sur l'ensemble de l'organisation du système de retraite. Pour l'Ugict-Cgt, ce serait « un préalable à la disparition de la retraite complémentaire qui serait alors agrégée au régime de base de la Sécurité sociale ». Derrière, c'est bien le projet d'« un régime unique qui se profile », un régime fonctionnant « à cotisations définies », où les taux de cotisation seraient fixés une fois pour toutes. Pour parvenir à l'équilibre financier, il n'y aurait pas d'autre solution que d'ajuster le montant des pensions à verser au montant des ressources procurées par les cotisations. Compte tenu des évolutions démographiques, ce système se traduirait inévitablement par un effondrement du niveau des pensions. Les partenaires sociaux sont-ils prêts à s'engager sur cette voie? C'est l'un des grands enjeux des négociations qui vont s'ouvrir en novembre prochain: « Les mesures prises par les partenaires sociaux ont en effet vocation à être proposées au Parlement pour être généralisées à l'ensemble de la population », souligne ainsi Sylvie Durand. Déjà, les règles de revalorisation des pensions décidées par les partenaires sociaux en 2013 (limitée à l'inflation moins un point) ont conduit cette année à la possibilité d'un gel des pensions pour tous. En tout cas, à la valse-hésitation du gouvernement (lire page 10) sur la non-revalorisation des retraites: au motif d'une trop faible inflation. ◀

Christine LABBE

ÉDUCATION NATIONALE

LES MINISTRES PASSENT, LE BLUES PERSISTE

LA RENTRÉE SCOLAIRE S'EST DÉROULÉE SOUS LE SIGNE DE LA CONTINUITÉ, Y COMPRIS DU POINT DE VUE DES PROBLÈMES RÉCURRENTS CES DERNIÈRES ANNÉES...

Une nouvelle ministre, mais le même cap à tenir dans la tourmente, c'était le mot d'ordre adressé aux personnels de l'Éducation nationale en cette rentrée scolaire. Certes, dans le primaire, la tempête des réfractaires à la réforme des rythmes scolaires n'a pas été en mesure de faire prendre l'eau au navire. Les professeurs des écoles et les élèves étaient prêts pour la généralisation du mercredi matin en classe, et seulement vingt-trois mairies ont tenté sans succès de leur bloquer l'accès aux écoles. Dans un plus grand nombre de communes qui, faute de moyens, peinent à organiser des activités périscolaires dignes de ce nom, les parents se sont pour leur part mobilisés contre le fait qu'on leur demandait une participation financière, l'Etat ne s'étant engagé qu'à hauteur de 50 euros par an par enfant et les collectivités locales faisant ce qu'elles peuvent pour participer au complément et embaucher des encadrants. Il n'en reste pas moins que la réforme est désormais en application; restera à en évaluer les réels apports pour les apprentissages des enfants...

La crise du recrutement s'accroît

Deuxième saison d'intempéries aussi pour la « théorie du genre », toujours soupçonnée d'être un cheval de bataille de l'Éducation nationale, du moins par certains parents d'élèves de la « manif pour tous », pour qui l'éducation ne doit pas contribuer à lutter contre les stéréotypes et pour l'égalité des sexes. En Loire-Atlantique, les directeurs d'école primaire ont ainsi reçu des courriers de mise en garde contre toute démarche favorisant « l'idéologie du *gender* »... Sur ce sujet de société comme sur bien d'autres, l'école reste un enjeu stratégique et un terrain de bataille idéologique, au point que le FN



développe sur son site un argumentaire fourni sur sa vision de l'école, et nul doute que ses sympathisants cherchent également à peser dans le réseau associatif des parents d'élèves.

Quant aux enseignants, ils ont repris le travail sans enthousiasme excessif, et même avec un blues certain – confirmé par plusieurs enquêtes syndicales – que le dernier panorama annuel de l'Ocde, « Regards sur l'éducation 2014 », ne risque pas de dissiper. Ainsi, les chiffres confirment que les enseignants français manquent de reconnaissance, notamment en termes de salaire. Par exemple, en 2012, un professeur de collège a en moyenne touché un salaire annuel net de 42 576 euros en Grande-Bretagne, de 52 303 euros aux Pays-Bas, de 57 647 euros en Allemagne et de... 37 130 euros en France, où un gel des salaires est prévu au moins jusqu'en 2017. Seuls des pays comme l'Italie ou la Grèce rémunèrent plus faiblement leurs enseignants. Plus choquant encore, le salaire annuel net moyen d'un professeur des écoles, qui représente à peine la moitié de celui de son collègue instituteur allemand, est inférieur de 30 % à celui d'un professeur du secondaire en France (grâce aux heures supplémentaires et aux primes, notamment). Pour rappel, la réforme des formations enseignantes engagées sous la

présidence Sarkozy, censée aboutir à une revalorisation des métiers enseignants, haussait la qualification de tous les enseignants au niveau mastère, mais ne semble donc toujours pas s'être traduite en termes de reconnaissance de qualification. Si l'on ajoute cela à la dégradation continue des conditions de travail, à l'alourdissement des effectifs par classe, aux exigences qui pèsent sur eux alors qu'ils ne se sentent pas considérés, le fait est que les métiers enseignants ont perdu une grande part de leur attractivité. Malgré les emplois disponibles, du fait de l'engagement de François Hollande de recréer les soixante mille postes perdus sous le quinquennat Sarkozy, des centaines de postes restent vacants dans certaines disciplines telles que les mathématiques, la physique-chimie, les lettres, les langues étrangères. Dans de nombreux établissements, à la mi-septembre, les élèves attendaient encore que des contractuels viennent – le plus souvent sans aucune formation pédagogique et pour des salaires bien en dessous de ceux cités par l'Ocde – pallier ces manques. Seul chiffre encourageant dans cette enquête: en France, près de 40 % des 25-34 ans ont un niveau d'études supérieur à celui de leurs parents, contre 32 % pour la moyenne des pays de l'Ocde: un atout à ne pas gâcher? ▶

Valérie GÉRAUD

UGICT

Calendrier

• Conférence

En collaboration notamment avec l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), l'Institut syndical européen prépare, pour les 24, 25 et 26 septembre à Bruxelles, une conférence internationale. Son thème: «L'Europe à la croisée des chemins, quelle voie pour des emplois de qualité et la prospérité?» En savoir plus sur <www.etui.org>.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 15 octobre.

• Recherche

Le 21 octobre 2014, à Montreuil, le collectif confédéral Recherche, enseignement supérieur, emploi organise une journée d'étude sur: «La recherche, enjeu pour la transition énergétique.» Parmi les questions qui seront abordées: dans quel état est la recherche, de l'amont à l'aval, de la production à l'utilisation de l'énergie? Quelles sont les conditions pour que la recherche ouvre le champ des possibles face aux défis sociaux, économiques et environnementaux?... Inscriptions obligatoires à l'adresse suivante: <sec.general@ugict.cgt.fr>.

• Société

Les septièmes rencontres Jeunes et Sociétés en Europe et autour de la Méditerranée auront lieu à Poitiers les 22, 23 et 24 octobre 2014. Elles s'intéresseront aux jeunes migrants, qu'ils viennent du Sud ou d'autres pays européens pour s'installer dans l'Union.

• Congrès

Le 12^e Congrès de l'Ufcm-Cgt se tiendra du 9 au 11 décembre au Palais des congrès du Futuroscope de Poitiers.

Formation

• Stage

L'Ugict-Cgt organise un stage national, du 20 au 24 octobre, au Centre Benoît-Frachon, à Courcelle-sur-Yvette (91). Ce stage a pour objet de former des responsables à l'activité syndicale spécifique en direction des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise. Parmi les thèmes abordés: l'enjeu du spécifique, les principaux axes revendicatifs de l'Ugict, moyens et fonctionnement de l'organisation spécifique...

• Retraite

L'Ugict-Cgt organise, du 20 au 24 octobre 2014, un stage sur les retraites: conséquences des réformes intervenues depuis 1993 et perspectives d'avenir. Il se déroulera au Centre Benoît-Frachon, à Courcelle-sur-Yvette. Ce stage a pour objet de donner aux militants la formation indispensable à la maîtrise complète du dossier des retraites, tant en ce qui concerne les régimes de base et additionnels de la fonction publique, les régimes spéciaux, que les régimes de base et complémentaires (Arrco et Agirc) des salariés du secteur privé.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse: <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact: <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Travail Dépassement des horaires, travail rapporté à la maison avec l'utilisation nomade des outils du numérique, c'est à une réflexion sur «*la fin des frontières*» entre vies professionnelle et familiale que nous invite la revue *Santé et Travail* dans son dossier de juillet. Concilier ces deux vies est pourtant un enjeu du dialogue social, porté par l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013 sur la qualité de vie au travail. Mais, prévient notamment l'ergonome Bernard Dugué, «*les mesures prises dans les entreprises tendent à ignorer l'organisation du travail et à y rajouter des contraintes, alors qu'il faudrait les alléger*». Revue *Santé et Travail*, n° 87, juillet 2014.

Droit «Les réformes de la représentation du personnel: esquisses ou œuvres achevées?» Tel était le titre d'un colloque de l'Institut du travail de Bordeaux, en mars 2014. La revue *Le Droit ouvrier*, dans son numéro de juillet, en publie les actes. Loi du 2 août 2008 – en théorie comme en pratique –, loi du 14 juin 2013 dite de «sécurisation de l'emploi», nouvelles règles de fonctionnement des Chsct, nouvelles attributions du comité d'entreprise, encadrement restrictif du recours à l'expertise... Les auteurs pointent une série de mouvements contradictoires et soulèvent de nombreuses interrogations. *Le Droit ouvrier*, nouvelle série, n° 792, juillet 2014.

Salaire Dans *Chronique internationale*, Odile Chagny et Sabine Le Bayon font, pour l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), la genèse de l'introduction en Allemagne d'un salaire minimum légal (8,50 euros de l'heure), en montrant pourquoi il s'agit d'une «*rupture majeure*». Une rupture qui s'inscrit dans le contexte très particulier du système de négociation collective outre-Rhin et de ses récentes évolutions. *Chronique internationale*, n° 146, juin 2014. En savoir plus sur <www.ires.fr>.

International C'était il y a vingt ans: en à peine trois mois, le génocide des Tutsis rwandais s'achevait sur un bilan de huit cent mille à un million de victimes. Publiée par les Presses de Sciences Po, la revue *Vingtième Siècle* revient sur cet événement majeur de notre histoire contemporaine. Elle donne ainsi la parole à des chercheurs français et rwandais, mais aussi à de jeunes historiens et anthropologues qui ont renouvelé les connaissances par leur travail de terrain. A lire notamment un article résumant l'une des rares études monographiques réalisées sur ce sujet dans une région de l'est du pays, où vingt-sept mille personnes seront assassinées. Revue *Vingtième Siècle*, n° 121, avril-juin 2014.



Carrières : en finir avec les escalators à plusieurs vitesses

BRUNO LEVESQUE / MAXPPP

DISCRIMINATION

QUATRE MILLIONS D'EUROS POUR RÉPARER LE PRÉJUDICE

LA RATP VA INDEMNISER DEUX CENT CINQUANTE MILITANTS CGT, DONT VINGT MEMBRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT, TROP LONGTEMPS DISCRIMINÉS EN RAISON DE LEUR ENGAGEMENT. POUR SOLDE DE TOUT COMPTE ? L'UGICT-CGT N'Y COMPTE PAS.

Ils étaient deux cent quatre-vingts militants syndicaux à avoir déposé un dossier pour discrimination, parmi lesquels vingt techniciens supérieurs et agents de maîtrise. Ils viennent en majorité d'obtenir réparation. Par un accord conclu en mai dernier entre l'union syndicale Cgt de la Ratp et la direction de l'entreprise, 4 millions d'euros d'indemnité vont être versés à deux cent cinquante d'entre eux au titre du préjudice subi pendant les années au cours desquelles leur engagement leur a coûté un blocage de carrière ou de rémunération. Il a fallu quinze années de lutte à la Cgt pour obtenir ce compromis. Quinze années au commencement desquelles elle a dû ester en justice et gagner avec dix dossiers pour convaincre la direction d'ouvrir des négociations.

En effet, la direction ne voulait alors surtout pas que se développe une jurisprudence susceptible de multiplier les contentieux. «Ç'aurait été ouvrir une

brèche dont elle ne voulait surtout pas», se souvient Fabrice Boissard, secrétaire du syndicat Ugict-Cgt Ratp en charge du secteur bus. La Cgt en prendra acte et mettra alors toutes ses forces dans la bataille. La démarche sera longue. Il lui faudra rassembler des dossiers et les constituer, faire la preuve pour chacun des discriminations subies. Convaincre, encore et toujours, les salariés qu'il était possible, possible et légitime, de réclamer réparation. Auprès des personnels d'encadrement, l'Ugict ne comptera pas son temps «Il était indispensable que l'on reconnaisse aussi la discrimination dont ces agents avaient pu être victimes», explique Fabrice Boissard.

Avec ses camarades, le dirigeant syndical aidera ses collègues à dépasser leurs réticences. «Beaucoup étaient dubitatifs, certains craignant les effets à rebours d'une telle démarche qui les désignait définitivement comme militants, d'autres considérant que la discrimination dont ils

faisaient l'objet était de peu d'importance au regard de la liberté que leur engagement leur offrait.» Pendant des mois, l'Ugict ne lâchera rien. «Nous battre était pour nous une question de principe, reprend Fabrice Boissard. La condition sine qua non pour affirmer le droit plein et entier des personnels en général et de ceux de l'encadrement tout particulièrement de se syndiquer sans que soient dénigrées leurs compétences et leurs capacités professionnelles.»

L'autre dimension de la discrimination : la mobilité

Alors qu'elle venait d'accepter de faire bénéficier d'un parcours d'avancement les militants consacrant 70 % de leur temps de travail à des heures de délégation, l'entreprise exigera très vite de la Cgt qu'elle lui présente une liste bloquée. Pas question pour elle d'ouvrir trop largement les possibilités de réparation pour les militants et adhérents encore largement présents dans les services. «L'objectif était clair : lâcher du lest, non pour reconnaître la place du syndicalisme sur le terrain et remettre la démocratie au cœur des relations sociales dans l'entreprise, mais pour mieux tourner la page», explique encore Fabrice Boissard.

A la Ratp aussi, la parole dissidente est ...

MAL-ÊTRE AU TRAVAIL L'ENFER, C'EST LES AUTRES?

... devenue au fil du temps malvenue ; la norme, l'adhésion et la conformité considérées comme les valeurs cardinales auxquelles les salariés doivent se plier. C'est sur la base de leur adhésion aux valeurs de l'entreprise que, à présent, les personnels d'encadrement sont évalués. Sur ce principe que l'on entend qu'ils gèrent leurs équipes. L'entreprise de transports publics a placé l'individualisation des effectifs et celle de la gestion des personnels au cœur de sa politique. Chaque année, les salariés reçoivent désormais leur « bilan social individuel »... Revaloriser la carrière des militants pour réhabiliter le collectif et redonner droit à l'action syndicale sur le terrain : aux intentions de la direction, l'Ugict-Ratp opposera toutes ses forces dans la bataille pour défendre une autre équation. Aujourd'hui ? Fort de son expérience, le syndicat est bien décidé à poursuivre. Et, pour commencer, à défendre deux nouveaux dossiers de discrimination, l'un d'un cadre, l'autre d'un agent de maîtrise. Pour ce faire, la méthode mobilisée sera la même (voir encadré). Mais il y ajoutera une dimension que le procédé néglige peut-être un peu dans la démonstration de la discrimination faite aux militants : « la mobilité permise ou non aux personnels d'encadrement syndiqués », explique Fabrice Boissard. Non une coquetterie mais une nécessité. « Ne pas en tenir compte, conclut-il, ce serait passer à côté d'un élément capital dans l'évolution ou pas de la carrière de ces catégories. Ce serait se priver d'un moyen essentiel pour défendre le droit de tous de s'engager et d'exercer leur liberté de parole sans devoir en payer le prix. » Le syndicalisme encore et toujours... L'accord signé à la Ratp ne sera pas pour solde de tout compte.

Martine HASSOUN

La méthode Clerc

C'est en se fondant sur la « méthode Clerc » que la Cgt-Ratp a bâti ses dossiers. Ses principes ? Sur son site, le syndicat Cgt-Dekra les rappelle : « comparer la situation professionnelle (classification et salaire) d'un syndiqué entré dans la société l'année N au coefficient C avec tous les salariés entrés l'année N au même coefficient C. Si le syndiqué se trouve situé dans les profondeurs de son panel de référence, alors une suspicion légitime de discrimination est évoquée. Et il revient à l'employeur d'apporter la preuve que cet écart au détriment du syndicaliste est sans rapport avec son activité syndicale ». Voir <<http://cgt-dekra.eklablog.com/les-moyens-de-mettre-en-echec-la-discrimination-syndicale-a49692946>>.

PLUS D'UN SALARIÉ SUR CINQ DÉCLARE ÊTRE CONFRONTÉ À UN OU PLUSIEURS COMPORTEMENTS HOSTILES DANS L'ENTREPRISE.

Que se passe-t-il dans les entreprises ? En 2003, l'enquête du ministère du Travail sur les expositions aux risques professionnels révélait que 17 % des salariés souffraient de comportements hostiles au travail. Selon les derniers éléments que vient de produire l'administration ⁽¹⁾, ce pourcentage était de cinq points supérieur en 2010 : 22,3 % très exactement. Désormais, 11,6 % des salariés se plaignent d'un déni de reconnaissance de leur travail, de ce qu'on les « critique injustement » (10,1 %), qu'on les « charge de tâches inutiles ou dégradantes » (4,5 %) ou que l'on « sabote leur travail » (3,7 %), tandis que 7,9 % dénoncent des « comportements méprisants » : 11,9 % d'entre eux assurant qu'on « les ignore », que l'on « fait comme s'ils n'étaient pas là », 6,7 % qu'on les « empêche de s'exprimer », 3,4 % qu'on les « ridiculise en public ». Et même s'ils sont beaucoup moins nombreux à dénoncer des « atteintes dégradantes », 2,8 % des personnes interrogées assurent en être victimes. Tout



VINCENTISORE / MAXPPP

naturellement, ce sont les personnes les plus fragiles qui déplorent de telles dérives. Les salariés en mauvaise santé, les jeunes et les travailleurs immigrés sont parmi les plus nombreux à se plaindre d'une hostilité ou d'une autre à leur égard ; hostilité pouvant se matérialiser par des propos allant jusqu'à être « obscènes ou dégradants ». Mais ils ne sont pas les seuls : les fonctionnaires et les agents à statut, employés par de grandes entreprises contrôlées par l'Etat comme la Sncf, Edf ou la Ratp, apparaissent particulièrement exposés.

Dysfonctionnement du travail

Pourquoi un tel malaise ? Quelles en sont les raisons ? A cette question, les statisticiens du ministère du Travail apportent une première réponse : les « dysfonctionnements du travail ». Les comportements hostiles, assurent-ils, sont plus souvent déclarés dans de tels cas. Ils sont alors fortement associés à des manques de moyens : « manque d'informations, de formation, de moyens matériels », « de coopération » ou « de collègues en nombre suffisant ». Autrement dit, dans un contexte de travail contraint et sous tension. « Ainsi, les salariés qui disent être « toujours obligés de se dépêcher », « devoir souvent interrompre une tâche pour en effectuer une autre non prévue » ou subir au moins trois contraintes de rythme de travail déclarent plus souvent subir ces situations difficiles : un travail très exigeant peut susciter des tensions entre collègues ou avec la hiérarchie. » Aucun élément n'est fourni, en revanche, pour expliquer les raisons pour lesquelles les salariés des petits établissements se heurtent moins à des comportements hostiles. Une plus grande sociabilité et la survivance de véritables collectifs de travail peuvent en être l'explication. L'enfer, ce n'est pas toujours les autres. M.H.

(1) Dares Analyses, n° 044, juin 2014.

A consulter sur <<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-044.pdf>>

Fonction publique

Contrôle du temps de présence par un système électronique : les agents doivent être informés individuellement avant sa mise en œuvre

La décision d'instaurer un système de contrôle biométrique du temps de présence dans une administration n'est pas opposable aux fonctionnaires et aux non-titulaires dès lors, notamment, que la formalité de l'information individuelle des agents, prescrite par la loi du 6 janvier 1978, n'a pas été respectée. Il en résulte que l'employeur public ne peut se fonder sur le refus de se soumettre à ce contrôle pour sanctionner un agent. C'est ce que vient de rappeler le juge administratif dans une récente affaire ⁽¹⁾.

Edoardo MARQUÈS

En l'espèce, la commune de Garges-lès-Gonesse avait décidé d'installer un système biométrique de contrôle du temps de présence de ses agents comportant une badgeuse permettant une reconnaissance du contour de deux doigts d'une main. Le 21 décembre 2010 puis le 20 janvier 2011, le maire de la commune de Garges-lès-Gonesse avait pris à l'encontre de M. C... deux sanctions disciplinaires, un avertissement puis une exclusion temporaire de fonctions d'une durée de deux jours sanctionnant le refus de l'agent de se soumettre à ce contrôle biométrique de son temps de présence. L'agent en cause avait alors introduit deux recours gracieux tendant au retrait de ces décisions. En ne répondant pas à ces recours, la commune de Garges-lès-Gonesse avait implicitement rejeté ces demandes. M. C... avait alors saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise de deux demandes tendant à l'annulation de chacune de ces deux décisions de sanction disciplinaire. Par jugement commun en date du 18 février 2013 dont M. C... relève appel, le tribunal administratif avait rejeté ses demandes.

Pour la cour administrative d'appel de Versailles, saisie en appel, il ne ressort pas des pièces du dossier que l'information individuelle exigée par les dispositions des articles 2 et 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ait été délivrée individuellement aux agents de la commune par la commune de Garges-lès-Gonesse. La cour constate en effet que, par deux courriers en date des 21 mars

et 31 août 2011, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) avait rappelé la commune à ses obligations sur ce point. Et ce même si, par un autre courrier daté du 27 février 2012, la Cnil avait informé les agents de la commune que celle-ci s'était engagée à délivrer cette information : ce courrier est postérieur aux décisions attaquées. En outre, constate la cour, des attestations sur l'honneur établies postérieurement à ce courrier par certains agents de la commune indiquaient que cet engagement n'a pas été suivi d'effet.

SANS INFORMATION INDIVIDUELLE DE CHAQUE AGENT, LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DE PRÉSENCE LEUR EST INOPPOSABLE

Pour le juge, si la méconnaissance d'une telle obligation à la charge de la commune est sans incidence sur la légalité de la décision du maire d'instaurer le contrôle biométrique des temps de présence, dans la mesure où une telle formalité doit être accomplie avant la mise en œuvre de l'arrêté décidant l'organisation de ce système de contrôle, et non nécessairement avant son édicton, sa méconnaissance doit en revanche être regardée comme ayant eu pour effet de rendre une telle décision inopposable aux agents de la commune. Ainsi, la cour administrative d'appel de Versailles annule le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise en date du 18 février 2013, les sanctions disciplinaires attaquées en date des 21 décembre 2010 et 21 janvier 2011 ainsi

que les décisions implicites par lesquelles le maire de la commune de Garges-lès-Gonesse a refusé de retirer ces décisions. En effet, aux termes des dispositions de l'article 2 de la loi susvisée du 6 janvier 1978 : « *La présente loi s'applique aux traitements automatisés de données à caractère personnel, ainsi qu'aux traitements non automatisés des données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers, à l'exception des traitements mis en œuvre pour l'exercice d'activités exclusivement personnelles, lorsque leur responsable remplit les conditions prévues à l'article 5. [...] La personne concernée par un traitement de données à caractère personnel est celle à laquelle se rapportent les données qui font l'objet du traitement.* »

En outre, en vertu des dispositions de l'article 32 de la même loi : « *La personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant est informée, sauf si elle l'a été au préalable, par le responsable du traitement ou son représentant :*

- » 1° de l'identité du responsable du traitement et, le cas échéant, de celle de son représentant ;
- » 2° de la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées ;
- » 3° du caractère obligatoire ou facultatif des réponses ;
- » 4° des conséquences éventuelles, à son égard, d'un défaut de réponse ;
- » 5° des destinataires ou catégories de destinataires des données ;
- » 6° des droits qu'elle tient des dispositions de la section 2 du présent chapitre... »

C'est cet ensemble de prescriptions qui est nécessaire préalablement à la mise en œuvre d'un système de contrôle du temps de présence, dans l'administration (comme dans le privé, d'ailleurs) ; sans oublier, avant cela même, de consulter les organisations syndicales, de recueillir l'avis du comité technique et celui du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Chsct). ◀

(1) Cour administrative d'appel de Versailles, 19 juin 2014, M. C..., requête n° 13VE01187.

Loi du 4 août 2014

“Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes”

Le projet de loi pour “l'égalité réelle entre les femmes et les hommes” a été définitivement adopté par le Sénat et l'Assemblée nationale en cette date anniversaire de la nuit du 4 août 1789 au cours de laquelle l'Assemblée constituante a aboli les privilèges. Cette loi est inédite dans son champ d'application : c'est en effet la première fois qu'une loi s'attaque aux inégalités entre les femmes et les hommes partout où elles se manifestent : travail, foyer, séparations, violences, responsabilités, médias, etc.

Michel CHAPUIS

Plusieurs dispositions sont prévues dans le domaine de l'activité professionnelle salariée et dans des domaines qui ont des incidences sur la vie professionnelle :

- pour l'égalité des rémunérations et des parcours professionnels : une négociation unique et globale sur l'égalité professionnelle est créée ;
- les entreprises qui s'obstinent à ne pas respecter leurs obligations en matière d'égalité professionnelle seront privées d'accès à la commande publique, à compter du 1^{er} décembre 2014 (article 16 de la loi) ;
- les actions de promotion de la mixité des métiers, de la lutte contre les stéréotypes sexistes et pour l'égalité professionnelle seront éligibles aux fonds de la formation professionnelle ;
- pour favoriser l'implication des pères et mieux partager les responsabilités parentales : la réforme du congé parental sera applicable au 1^{er} octobre 2014 ;
- les conjoints des futures mères seront mieux protégés pendant la période suivant la naissance ;
- ils (ou elles) seront autorisés à s'absenter de leur travail pour accompagner la mère à trois examens échographiques ;
- la législation sur la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles est renforcée (notamment article 42 de la loi) ;
- pour protéger les femmes victimes de violences, l'ordonnance de protection est renforcée et sa durée prolongée de 4 à 6 mois. L'éviction du conjoint violent du domicile du couple devient la règle. Le téléphone « grand danger », déjà expérimenté dans quelques départements, est généralisé pour protéger les victimes de violences conjugales ou de viols ;
- les femmes étrangères victimes de violences seront mieux protégées (articles 45 à 49 de la loi) ;

- pour faire reculer les stéréotypes sexistes, le Csa sera désormais compétent pour veiller à la juste représentation des femmes dans les médias. Les jeunes filles seront protégées des dommages de l'hypersexualisation, et les propos sexistes et homophobes sur Internet seront mieux identifiés et combattus ;

- pour protéger le droit des femmes à s'informer sur l'Ivg et mettre le droit en conformité avec la pratique en supprimant la référence à la notion de détresse dans le cadre d'une demande d'Ivg.

PLUSIEURS NOUVEAUTÉS IMPORTANTES DANS LES TEXTES SONT À SIGNALER

Négociations de branche sur les classifications

«Lorsqu'un écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes est constaté, les organisations liées par une convention de branche ou, à défaut, par des accords professionnels font de sa réduction une priorité.

» A l'occasion de l'examen mentionné au premier alinéa, les critères d'évaluation retenus dans la définition des différents postes de travail sont analysés afin d'identifier et de corriger ceux d'entre eux susceptibles d'induire des discriminations entre les femmes et les hommes et afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des compétences des salariés.»

«A l'issue de ces négociations, les organisations liées par une convention de branche ou, à défaut, par des accords professionnels remettent à la Commission nationale de la négociation collective et au Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un rapport sur la révision des catégories professionnelles et des classifications, portant sur l'analyse des négociations réalisées et sur les bonnes pratiques.» (Article L2241-7 du Code du travail.)

Il s'agit de supprimer des grilles de classification les discriminations indirectes causées par certains critères d'évaluations des emplois.

Négociation annuelle globale sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et sur la suppression des écarts de rémunération entre femmes et hommes

«L'employeur engage chaque année une négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale

entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre. Cette négociation s'appuie sur les éléments figurant dans les rapports prévus aux articles L2323-47 et L2323-57 (rapport annuel au CE), complétés par les indicateurs contenus dans la base de données économiques et sociales mentionnée à l'article L2323-7-2 du présent Code et par toute information qui paraît utile aux négociateurs.

» Cette négociation porte notamment sur les conditions d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à la promotion professionnelle, sur le déroulement des carrières, les conditions de travail et d'emploi et, en particulier, celles des salariés à temps partiel, sur l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et sur la mixité des emplois.

» Cette négociation porte également sur l'application de l'article L241-3-1 du Code de la Sécurité sociale et sur les conditions dans lesquelles l'employeur peut prendre en charge tout ou partie du supplément de cotisations.

» Elle porte enfin sur la définition et la programmation de mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.»

«Lorsqu'un accord comportant de tels objectifs et mesures est signé dans l'entreprise, l'obligation de négocier devient triennale. La mise en œuvre des mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes est suivie dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires effectifs.»

«En l'absence d'accord, la négociation annuelle obligatoire sur les salaires effectifs porte également sur la définition et la programmation de mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes.» (Article L2242-5 du Code du travail.)

«A défaut d'initiative de l'employeur, la négociation s'engage dans les quinze jours suivant la demande d'une des organisations syndicales de salariés représentatives dans l'entreprise.» (Article L2242-5 du Code du travail.)

Rapport annuel au comité d'entreprise complété

«Il analyse les écarts de salaires et de déroulement de carrière en fonction de leur âge, de leur qualification et de leur ancienneté. Il décrit l'évolution des taux de promotion respectifs des femmes et des hommes par métiers dans l'entreprise.» (Articles L2323-47 et article L2323-57 du Code du travail.)

Mesures concernant le conjoint de la femme enceinte

«Aucun employeur ne peut rompre le contrat de travail d'un salarié pendant les quatre semaines suivant la naissance de son enfant. Toutefois, l'employeur peut rompre le contrat s'il justifie d'une faute grave de l'intéressé ou de son impossibilité de maintenir ce contrat pour un motif étranger à l'arrivée de l'enfant.» (Art. L1225-4-1 du Code du travail.)

«Le conjoint salarié de la femme enceinte ou la personne salariée liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle bénéficie également d'une autorisation d'absence pour se rendre à trois de ces examens médicaux obligatoires au maximum.» (Article L1225-16 du Code du travail.)

Evaluation sexuée des risques professionnels (pour mettre fin à la sous-évaluation des risques auxquels sont exposées les femmes dans les entreprises)

Dans le « Document unique d'évaluation des risques » (Duer), « Cette évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe. » (Article L4121-3 du Code du travail.)

Congés pour événements familiaux

« Quatre jours pour la conclusion d'un pacte civil de solidarité. » (Article L3142-1 du Code du travail.)

Pour faire de l'égalité une politique publique transversale impliquant l'Etat comme les collectivités locales, le champ des politiques publiques d'égalité est désormais défini. L'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

- 1° des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;
- 2° des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- 3° des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- 4° des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- 5° des actions de lutte contre la précarité des femmes ;
- 6° des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers ;
- 7° des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- 8° des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;
- 9° des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres ;
- 10° des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand,
Le Droit du travail en pratique,
Eyrolles, Paris, 26^e éd., 2014, 702 p.,
34 euros.

EYMOUTIERS/ RÉTROSPECTIVE PIGNON-ERNEST À GRANDE ÉCHELLE CHEZ REBEYROLLE



© ERNEST PIGNON-ERNEST

Ernest Pignon-Ernest, «Parcours Jean Genet», sérigraphie, Brest, 2006.

A Eymoutiers, où le peintre naquit en 1926, l'Espace Paul-Rebeyrolle accueille une rétrospective de plus de deux cents œuvres d'Ernest Pignon-Ernest. Dessinateur émérite, peintre-plasticien, scénographe inventif, considéré comme le précurseur du « street-art », ardemment préoccupé de justes causes de notre temps, ne serait-ce que dans la lutte contre l'*apartheid*, Ernest Pignon Ernest, féru de poésie, de littérature et de la leçon des grands maîtres de la peinture, colle ses dessins grandeur nature dans l'espace de villes (Naples, Alger, Paris, Soweto, Brest, etc.) puissamment lestées d'une histoire, fût-elle belle, cruelle ou les deux à la fois. « *La rue est ma palette* », dit-il avant de préciser le sens de sa méthode : « *Au début, il y a un lieu de vie sur lequel je souhaite travailler. J'essaie d'en saisir en même temps tout ce qui s'y voit : l'espace, la lumière, les couleurs... et ce qui ne se voit plus : l'histoire, les souvenirs enfouis, la charge symbolique... Dans ce lieu réel, je viens inscrire un élément de fiction, une image. Cette insertion vise à la fois à faire du lieu un espace plastique et à en travailler la mémoire, en révéler, perturber, exacerber la symbolique.* » A la prison Saint-Paul de Lyon, par exemple, il a pu mettre au jour la mémoire des supplices endurés par des hommes et des femmes de la Résistance. Chez Paul Rebeyrolle (mort en 2005), qu'il a d'ailleurs connu, il est donc parfaitement à sa place. Paul Rebeyrolle n'avait-il pas exécuté une grande toile furieusement lyrique, *le Cyclope*, en hommage à son ami Georges Guingouin, héros de la Résistance en Limousin ?

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 30 NOVEMBRE, ROUTE DE NEDDE, 87120 EYMOUTIERS, TÉL. : 05 55 69 58 88, <ESPACE.REBEYROLLE@WANADOO.FR> ET <WWW.ESPACE-REBEYROLLE.COM>.

PARIS/ BARBARA LA GRANDE DAME ENTRE AU FRANÇAIS

Le Studio-Théâtre de la Comédie-Française propose un spectacle intitulé « Cabaret Barbara », sous la direction artistique de Béatrice Agenin, qui déclare : « *Elle représente pour moi une femme libre qui a décidé de ce qu'elle voulait faire : chanter, de façon obstinée, passionnée, irrévocable, et elle a mis dans ses chansons tout son cœur, tout ce qu'elle a vécu.* » Barbara disait : « *Je n'écris que de petites chansons. Elles sont faites avec ma vie, je n'ai pas d'imagination.* » Le spectacle est interprété par Martine Chevalier, Sylvia Bergé, Suliane Brahim, Félicien Juttner, Danièle Lebrun et Elliot Jenicot, avec les musiciens Benoît Urbain (piano, accordéon, il signe arrangements et direction musicale), Paul Abirached (guitare), Philippe Briegh (saxo, violon, clarinette) et Alain Grange (violoncelle). Scénographie de Dominique Schmitt, lumières de Robert Venturi.

• JUSQU'AU 2 NOVEMBRE, CARROUSEL DU LOUVRE, 99, RUE DE RIVOLI, 75001 PARIS, TÉL. : 08 99 23 33 79.

SORTIES FILMS

Saint Laurent

BERTRAND BONELLO (FR.)

Après celui de Jalil Lespert, voici l'autre film consacré au grand couturier. Pierre Bergé a refusé de cautionner cette œuvre forte, qui ne néglige pas la part sombre de l'homme secret, ici interprété par Gaspard Ulliel, Helmut Berger prenant le relais en Saint Laurent plus âgé, ce qui ajoute au caractère viscontien de l'entreprise.

Hippocrate

THOMAS LILTI (FR.)

Le monde de la médecine hospitalière vu sous un jour cru, soit son vrai jour. Le réalisateur, médecin de formation, sait visiblement de quoi il parle. Dans cette fiction mâtinée de documentaire, il met le doigt sur toutes les plaies dont souffre l'hôpital public...

Métamorphoses

CHRISTOPHE HONORÉ (FR.)

Inspiré de l'œuvre classique d'Ovide, ce film a l'allure d'un conte immoral. Une lycéenne rencontre un garçon tombé du ciel. A partir de là, tout est permis dans le registre de la divagation érotique guidée par les forces désirantes du rêve.

L'institutrice

NAVAD LAPID (ISR.)

Un garçonnet surdoué de cinq ans fascine sa maîtresse d'école par son invention poétique constante. Elle aura à le défendre envers et contre tous... La réalisatrice, qui fut elle-même précocement douée du don de poésie, protège d'une société médiocre cet enfant tel un trésor vivant. Bouleversant.

PARIS/ HOMMAGE
**KAWABATA ET
 LA "BEAUTÉ
 DU JAPON" :
 TRADITION ET
 MODERNISME**



Portrait de Kawabata regardant « Une main de femme » d'Auguste Rodin, 1948.

L'œuvre du grand écrivain nippon Yasunari Kawabata (né en 1899, il mit fin à ses jours en 1972), prix Nobel de littérature en 1968, fait en ce moment à Paris l'objet d'une série de manifestations d'importance (une exposition de tableaux et de documents, un colloque international, une conférence publique, des projections de films tirés de ses romans et une table ronde). Sous l'intitulé « Yasunari Kawabata et la beauté du Japon : tradition et modernisme », il s'agit notamment d'explorer en tous sens le questionnement de portée universelle de l'écrivain, jumelé aux liens étroits qu'il entretient avec l'harmonie des lieux (Tokyo, Kyoto, Kamakura) qui l'ont hanté, tout comme la poésie des saisons et l'ombre de la mort, qui culmina sans doute dans *les Belles endormies*, *le Grondement de la montagne* ou *Tristesse et Beauté* (tous parus en français chez Albin Michel).

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 31 OCTOBRE, À LA MAISON DE LA CULTURE DU JAPON À PARIS/
 FONDATION DU JAPON – 101 B/S, QUAI BRANLY, 75015 PARIS,
 ACCUEIL-INFORMATION TÉL. : 01 44 37 95 01, <WWW.MCJP.FR>.

REIMS/ MOLIÈRE
LAGARDE MONTE "L'AVARE"

Ludovic Lagarde, qui dirige la Comédie de Reims (centre dramatique national), s'est jusqu'ici attaché à un répertoire résolument contemporain. Cette fois, il met en scène *L'Avare*. « Si étrange que cela puisse paraître, annonce-t-il, c'est comme si j'avais découvert Molière en relisant la pièce ces derniers mois. J'ai été frappé par la beauté de cette prose, la violence comique d'une œuvre où, si la farce n'est jamais loin, elle n'en rend que plus cruelles l'âpreté des rapports et la rudesse des enjeux [...]. Nous approcherons cet Avare familier, bien trop paranoïaque et sadique pour être simplement grotesque, et la société en crise qu'il ordonne, où l'argent règne en despote. » Laurent Poitrenaux interprétera le rôle-titre.

• DU 8 AU 17 OCTOBRE À LA COMÉDIE DE REIMS – 3, CHAUSSEE BOCQUANE, TÉL. : 03 26 48 49 00, <WWW.LACOMEDIEDEREIMS.FR>, AVANT UNE TOURNÉE LA SAISON PROCHAINE.

CAEN/ BORÉALES
POUR METTRE CAP AU NORD

Caen et sa région se mobilisent d'abondance, depuis plus de vingt ans, pour le festival Les Boréales qui, cette année, s'attache à mettre en lumière la Norvège, la Lettonie et sa capitale, Riga. Concerts, expositions, projections de films, danse, théâtre, répartis en quelque deux cents événements, ainsi que cours de conversation ou même de tricot permettront de pénétrer en finesse l'âme intime de ces cultures. La manifestation s'achèvera avec l'organisation des « 24 heures chrono du polar nordique » (on le sait particulièrement inventif) et la remise du quatrième prix d'honneur Boréales/Région Basse-Normandie du polar nordique.

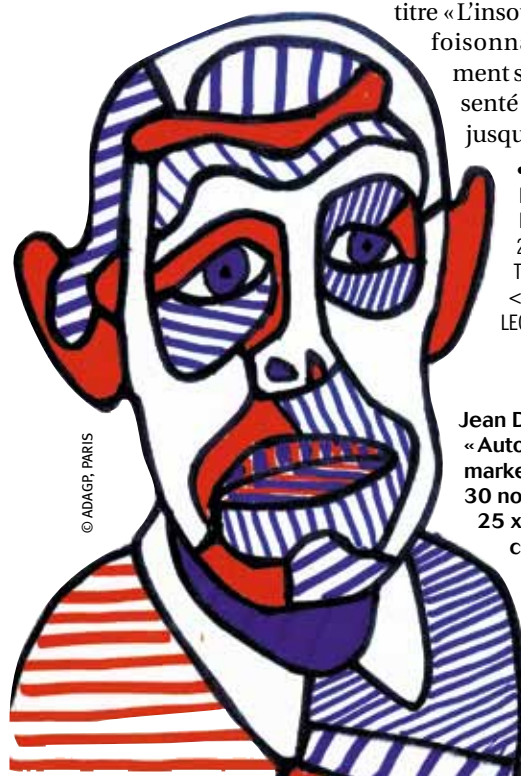
• DU 13 AU 30 NOVEMBRE, LES BORÉALES, TÉL. : 02 31 15 36 40, <WWW.CRLBN.FR>.

LANDERNEAU/ DUBUFFET
L'INSOUMIS AUX CAPUCINS

L'œuvre de Jean Dubuffet (1901-1975), qui proclamait que « l'art doit surgir où on ne l'attend pas, par surprise », est à l'honneur aux Capucins, à Landerneau. Sous le

titre « L'insoumis », son œuvre foisonnant, si farouchement singulier, y est présenté depuis ses débuts jusqu'à la fin.

• JUSQU'AU 2 NOVEMBRE, RUE FONTAINE ET RUE DES CAPUCINS, 29800 LANDERNEAU, TÉL. : 02 29 62 47 78, <WWW.FONDS-CULTEUREL-LECLERC.FR>.



© ADAGP, PARIS

Jean Dubuffet, « Autoportrait II », marker sur papier, 30 novembre 1966, 25 x 16,5 cm, collection Fondation Dubuffet, Paris.

EXPOSITION

LES NOUVEAUX RÉALISTES ÉTAIENT TREIZE À TABLE

LE MUSÉE EN HERBE PROPOSE INTELLIGEMMENT DES ÉCHANTILLONS SIGNIFICATIFS DES ŒUVRES DE CETTE BANDE D'ARTISTES QUI, À L'ORÉE DES ANNÉES SOIXANTE, FIRENT FLÈCHE DE TOUT BOIS EN DÉTOURNANT À LEUR PROFIT DES OBJETS DU RÉEL ⁽¹⁾.

Du sympathique Musée en herbe, il a déjà été question ici (*Options* n° 588, juin 2013), lors de l'exposition du peintre-architecte-penseur de l'écologie Hundertwasser, qui attira l'an dernier plus de quatre-vingt-onze mille visiteurs. Aujourd'hui, dans ce lieu ouvert à la fois aux adultes curieux et aux enfants dont il importe d'éveiller la sensibilité, il s'agit, sous le titre « La bande à Niki », de donner à voir et apprécier l'action de ces artistes dont le critique Pierre Restany fut le bon génie fédérateur et le tonitruant prophète. Rappelons que, en juin 2007, le Grand Palais offrait une rétrospective à ces « Nouveaux Réalistes » (voir *Options* n° 528). Par ailleurs, en ce moment, au Grand Palais (jusqu'au 2 février 2015), Niki de Saint Phalle est à l'honneur.

À l'origine, ils sont huit, le 27 octobre 1960, à signer le *Manifeste du Nouveau Réalisme* : Arman, Dufrêne, Hains, Klein,

Raysse, Spoerri, Tinguely, Villeglé, auxquels vont s'agréger, un peu plus tard, César, Christo, Deschamps, Niki de Saint Phalle et Rotella. Tous, chacun à sa manière, usent d'objets réels issus de la vie quotidienne pour créer. Ils récupèrent, recyclent, arrachent, détruisent, assemblent, compressent...

L'étonnant est que, dans l'espace relativement restreint de l'établissement, Sylvie Girardet et Anne Stephan, assistées par Pierre-Antoine Le Nay, aient pu faire tenir des exemples aussi significatifs de l'art de chacun. Entre autres, d'Yves Klein, une de ses statuettes (*l'Esclave de Michel-Ange*, 1962, pigment pur et résine synthétique sur plâtre) revêtue de ce bleu monochrome qui n'appartient qu'à lui; d'Arman, dans un cube de verre, une poupée nue noyée dans un liquide sombre, blottie debout contre une figure noire évoquant Casanova; de Villeglé, Rotella, Dufrêne et Hains, de vigoureuses lacérations d'affiches, en tout point remarquables par leurs différences; de la si belle Niki de Saint Phalle, une des premières « Nanas » en matière brute; de Tinguely, son compagnon, deux formidables machines constituées de ferrailles glanées ici et là (« *L'art est insensé, affirmait-il, et – comme tout – non dépourvu de sens* »); de Hains encore, d'énigmatiques allumettes géantes; de César des compressions, des expansions et son « Pouce »; de Christo un des premiers emballages, de petit format, en attendant ses colossales réalisations (le Pont-Neuf à Paris, le Reichstag à Berlin!). Christo,

qui proclamera devant ces événements à si grande échelle: « *Personne ne peut acheter ces œuvres, personne ne peut les posséder.* » De Deschamps, un épatant collage de dessous féminins suggérant un fétichisme figé. On sait qu'en 1961 l'archevêque de Milan en fit saisir un semblable, jamais retrouvé. Qu'en fit l'archevêque? J'en passe, et non des moindres, de ces peintres sans pinceau ni chevalet qui surent si bien mettre en boîte, parfois à partir de fonds de poubelle, la société de consommation sur le point de triompher sans merci.

« L'artiste aux fourneaux, le critique sert la soupe »

À l'évidence, le clou de l'exposition est à voir dans la fouille archéologique du *Déjeuner sous l'herbe*, de Daniel Spoerri, à Jouy-en-Josas. Spoerri, inventeur des « tableaux-pièges », met en valeur avec superbe ce que l'on considère d'ordinaire comme vil. On a pu goûter ses tables dressées – avec couverts, traces de sauce, reliefs divers et mégots dans le cendrier – qu'il suspend au mur. On sait que, du 2 au 13 mars 1963, il avait eu le culot de transformer une galerie d'art en restaurant. Il faisait la cuisine. Les maîtres d'hôtel n'étaient autres que des critiques d'art. « *L'artiste aux fourneaux*, ironisait-il, *le critique sert la soupe.* » Dans la même veine culinaire, le 23 avril 1983, cent vingt personnalités de l'art contemporain participaient à un banquet organisé par ses soins dans le parc du domaine du Montcel, à Jouy-en-Josas (Yvelines), où devait un an plus tard s'implanter la fondation Cartier. Au beau milieu de ce festin de tripailles, le banquet est enterré dans une tranchée longue de soixante mètres, creusée dans la pelouse. Au cours d'un rituel collectif scrupuleusement orchestré par l'artiste, les tables, les nappes, la vaisselle, les couverts, les reliefs du repas, les graffitis, les dédicaces, les objets d'art et les photographies sont solennellement inhumés sous des mètres cubes de terre.



© MUSÉE EN HERBE

Groupe d'enfants devant les énigmatiques allumettes géantes de Hains.

(1) Jusqu'au 5 janvier 2015 – 21, rue Hérold, 75001 Paris, tél. : 01 40 67 97 66, <www.musee-en-herbe.com>.



Ces peintres sans pinceau ni chevalet, qui surent si bien mettre en boîte, parfois à partir de fonds de poubelle, la société de consommation sur le point de triompher sans merci.

Groupe d'enfants rassemblés devant des collages peints de Niki de Saint Phalle.

Cette performance monumentale relève de « l'enterrement du tableau-piège », marquant ainsi le définitif renoncement de Spoerri à cette forme, si caractéristique

sur une vingtaine d'années, dont maints spécimens témoignent dans des musées. Restera donc dans le parc cette œuvre sciemment enfouie, non sans humour, intitulée *le Déjeuner sous l'herbe*, en référence au fameux *Déjeuner sur l'herbe* d'Edouard Manet, lui-même inspiré du *Concert champêtre* du Titien. *Le Déjeuner sous l'herbe* de Spoerri s'inscrit dans la catégorie des œuvres pérennes (au même titre que *Long Term Parking* d'Arman, *Hommage à Eiffel* de César, *Six Ifs* de Raymond Hains...) demeurées dans le parc du Montcel après le déménagement, en 1994, de la fondation Cartier à Paris, boulevard Raspail.



Une salle d'exposition avec, au centre, une « Nana » de Niki de Saint Phalle et, à gauche, « l'Esclave de Michel Ange », d'Yves Klein.

Enseveli depuis 1983, le banquet de Spoerri s'est évidemment décomposé, jusqu'à n'être plus que le souvenir d'une expérience des plus singulières. Or voici que, vingt-sept ans après, sous l'égide de l'artiste, afin d'en étudier les vestiges, sont mises sur pied les premières fouilles archéologiques de l'art contemporain par la Société du déterrement du tableau-...

... piège, de l'université de Paris I, de l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess), de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux du Centre national de la recherche scientifique (Cnrs), avec le concours de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), établissement fort de plus de deux mille collaborateurs et chercheurs qui ne réalise pas moins, chaque année, de mille huit cents diagnostics et deux cent cinquante fouilles. Excusez du peu ! L'Inrap, qui s'appuie volontiers, à la croisée des sciences humaines et des sciences exactes, sur le fort potentiel pédagogique de l'archéologie, s'inscrit en actes dans le « Grand projet pour l'éducation artistique et culturelle » prôné par le ministère de la Culture.

Une véritable investigation d'ordre anthropologique

L'événement a lieu du 31 mai au 10 juin 2010, sous l'œil acéré de Spoerri, avec le concours de cinq archéologues, d'un anthropologue, d'un historien d'art, d'un cinéaste... On doit saisir qu'une telle opération révèle au moins deux préoccupations, complémentaires plus que contradictoires. Si les uns espèrent

Au beau milieu de ce festin de tripailles, le banquet est enterré dans une tranchée longue de soixante mètres, creusée dans la pelouse

repousser de la sorte les définitions traditionnelles de la science et de l'art, les autres ont en tête une véritable investigation d'ordre anthropologique. La fouille du *Déjeuner sous l'herbe*, dont le Musée en herbe offre généreusement des témoignages photographiques et filmiques assortis de fragments tirés du sol, s'apparente du coup à la récente archéologie des débris contemporains, que les Anglo-Saxons définissent comme la *Garbage Archaeology* (*garbage* signifiant en effet ordures, débris). Cette discipline neuve implique l'ensemble des disciplines de l'archéologie, soit la palynologie (analyse des poussières et des pollens), la dendrologie (ayant pour objet l'étude des

arbres), la sédimentologie, la datation au carbone 14 et les analyses chimiques. Mine de rien, l'exhumation raisonnée du *Déjeuner sous l'herbe* invite à redéfinir les limites chronologiques de l'archéologie et à s'interroger sur elle au temps présent, tout en offrant aux scientifiques un extraordinaire terrain d'expériences fondamentales. Si *Le Banquet* de Platon a nourri la philosophie, celui de Spoerri, revenu au grand jour, étoffe la connaissance scientifique.

On ne va pas oublier que toutes ces traces, que livre généreusement le Musée en herbe et qui peuvent susciter d'aussi profondes réflexions, s'avancent avant tout sous le signe de l'activité ludique, car les enfants sont conviés, ici et là, comme c'est l'usage dans ces murs, à participer à leur guise aux découvertes insolites que des adultes joueurs ont inaugurées.

Rappelons que le Musée en herbe, géré par une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, subventionné par la Ville de Paris, l'Etat et la Région, se définit comme « un espace intergénérationnel de découvertes et de pratiques artistiques ». Ses animateurs n'hésitent pas à dire que, chez eux, « de trois à cent trois ans, chacun peut découvrir et s'initier à l'art en s'amusant ». Il y a de la marge.

Jean-Pierre LÉONARDINI



Quelques reliefs du fameux « Déjeuner sous l'herbe » de Daniel Spoerri offerts aux regards des visiteurs par le Musée en herbe.

Vénus et Adonis

André HOFMANN

Auteur du « masque » mettant en musique le poème de Shakespeare sur les amours de la déesse Vénus pour le mortel Adonis, John Blow fut le maître à chanter et, dit-on, le maître à penser de Purcell. Le fait est que Purcell a bien pu profiter des leçons de son maître pour créer le premier opéra anglais, *Didon et Enée*. Le spectacle, filmé ici, présenté à l'Opéra de Caen, puis à l'Opéra-Comique à Paris, est une réalisation superbe à tous les égards : originalité de l'œuvre, rarement enregistrée et mise en scène, délicatesse de la scénographie de Louise Moaty, oscillant entre fiction et réalité, mise en valeur par la lueur miroitante des cierges, à la fois évocation de l'époque et métaphore de l'amour incandescent de la déesse, dans le respect total de l'œuvre – ce qui devient de plus en plus rare ! – somptuosité enfin de la partition de John Blow, l'un des plus fins mélodistes de son époque. Beauté enfin des interprètes : Céline Scheen en Vénus, pleine de noblesse dans sa belle tunique de vestale antique, et Marc Mauillon en Adonis, objet et victime en fin de compte du désir contre nature de la déesse pour un mortel. Tous deux sont de splendides chanteurs alliant la beauté du chant à la beauté physique en accord avec leurs personnages. Les Musiciens du Paradis et la Maîtrise de Caen les accompagnent sous la direction de Bertrand Cuiller. La mise en images de François-René Martin, collant de près aux interprètes, fait vivre l'intimité de ce drame dans toute sa poésie à la fois musicale et visuelle.

• JOHN BLOW, "VÉNUS ET ADONIS", UN DVD ALPHA, 2013, ENVIRON 22,50 EUROS.

POULENC

Les anges musiciens

La soprano Sophie Karthäuser, que l'on entend d'habitude dans Mozart, Haendel et Bach, nous convie à cette promenade autour du corpus des mélodies de Poulenc en compagnie du pianiste Eugène Asti. Poulenc était un mélodiste né, et la poésie l'a toujours attiré. Les grands poètes de son temps ont été ses amis, habitués de son château familial de Noizay où il les recevait : Paul Eluard, Aragon, Louise de Vilmorin... et il avait connu également Apollinaire dans sa jeunesse. Au fil de *Deux Poèmes* de Louis Aragon, de *Deux Mélodies* d'Apollinaire, de *Trois Poèmes* de Louise de Vilmorin, Sophie Karthäuser nous fait goûter ce qui fait la saveur de la musique et de l'univers de Poulenc : cette mélodie généreuse qui semble jaillir de source, avec bonne humeur, avec finesse et délicatesse, et le regard amusé et attendri de son auteur sur le monde. Son impertinence aussi, qui lui inspire les titres à l'emporte-pièce de ses cycles de mélodies – ou de chansons – comme *Fiançailles pour rire*, *La Courte Paille*... De la nostalgie et du mystère également dans l'ensemble de *Tel jour, telle nuit*. Ces pièces qui ne donnent jamais l'air de se prendre au sérieux relèvent du plus grand art, comme ces deux chansons composées pour Yvonne Printemps, dont le ravissant *Les Chemins de l'amour*. Bien entendu, on est à cent lieues du Poulenc tragique de *La Voix humaine*, du *Dialogue des carmélites*, du Poulenc religieux du *Stabat Mater* et du magnifique *Gloria*, ou encore de l'étonnant *Concerto pour orgue* ! Et cette ambivalence fait précisément le génie de Poulenc !

• FRANCIS POULENC, "LES ANGES MUSICIENS", SOPHIE KARTHÄUSER, UN CD HARMONIA MUNDI, 2014, ENVIRON 15,20 EUROS.

bouteilles

Armagnac

Domaine de Lagajan

COURBET

Gustave Courbet (1819-1877), pour avoir pris part sous la Commune à la destruction de la colonne Vendôme, dut s'exiler en Suisse de 1873 jusqu'à l'année de sa mort à La Tour-de-Peilz, en territoire helvétique justement. Le musée Rath à Genève propose une exposition riche de soixante-dix œuvres, dans le but de corriger les idées alors reçues à l'endroit du peintre : « Il est resté actif, il a peint, exposé des œuvres anciennes ou récentes, rencontré ses camarades et s'est intéressé à la vie artistique de son pays d'adoption. » (Jusqu'au 4 janvier 2015, place Neuve, Genève, <www.mah-geneve.ch>.)

JELINEK

Le 17 octobre (20 heures), à l'Eden Théâtre (boulevard Georges-Clémenceau, 13600 La Ciotat, <www.edentheatre.org>), la comédienne Anny Romand lira des extraits de *la Pianiste*, de l'Autrichienne Elfriede Jelinek, prix Nobel de littérature en 2004. Le film qu'en a tiré en 2001 Michael Haneke sera projeté ensuite.

MARSEILLE

Au Théâtre de Lenche (4, place de Lenche, 13003 Marseille, tél. rens. : 04 91 91 52 22, <lenche@wanadoo.fr>), le 17 novembre, le collectif Manifeste rien donnera une représentation d'*Histoire universelle de Marseille*, texte d'Alessi Dell'Umbria, dans une adaptation de Virginie Aimone et Jérémy Beschon, elle jouant, lui mettant en scène. Débat à suivre avec Charles Jacquier, qui a longtemps dirigé, aux éditions Agone, la collection « Mémoire sociale ».

En parcourant les jolies routes du Gers, en visitant ses ravis-sants villages et marchés, vous êtes frappés par la multitude de sollicitations gastronomiques : confits de canard, garbures, foies gras, magrets frais et fumés, armagnac, floc de Gascogne, vins de pays dans les trois couleurs, en empruntant le Ténarèze via le Bas-Armagnac et le Haut-Armagnac. On pourrait penser qu'il s'agit d'une production gigantesque. En fait, il n'en est rien. Les six millions de bouteilles d'armagnac produites chaque année sont quantitativement bien peu de chose au regard des cent soixante-huit millions de bouteilles de cognac et du milliard et demi de bouteilles de whisky ! Les petits producteurs indépendants ne représentent que 10 % de cette production dominée par quelques coopératives et grandes maisons de négoce.

La découverte n'en est que plus intéressante. Dans l'appellation bas-armagnac que je considère la plus fine, je vous recommande le domaine de Lagajan à Eauze, domaine familial depuis le XVII^e siècle, exploité aujourd'hui par les enfants de Georgacaracos dit le Grec. Cette propriété, transmise par les femmes, produit à partir de cépages baco, ugni blanc et folle-blanche des armagnacs millésimés de très belle facture à prix très correct, comparé à d'autres domaines.

Le site est beau, l'accueil chaleureux. Visitez le musée de l'Armagnac et son alambic au pied duquel on vous raconte la distillation. Millésime 2001 : 40 euros. Millésime 1997 : 46 euros la bouteille ou 164 euros le pot gascon de 2,5 litres. Tous distillés dans le chai de la propriété et vieillissent en foudres de chêne. Voilà une belle idée de cadeau qui sera le compagnon idéal d'une fin de repas hivernal.

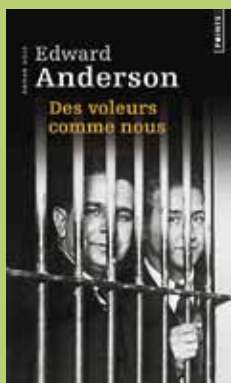
Georges SULLIAC

• Domaine de Lagajan, 32800 Eauze, tél. : 05 62 09 81 69 – <www.lagajan.com>.

ENTREPRISES

La fabrique de perdants

RARES SONT LES POLARS QUI DÉCRIVENT LE MONDE DE L'ENTREPRISE. L'UN DE CEUX QUE NOUS RECOMMANDONS À NOS LECTEURS ÉVOQUE UNE MULTINATIONALE CONTEMPORAINE IMPLANTÉE À LA DÉFENSE.



La saison d'été a quelque peu ralenti la sortie de nouveaux polars. Ce n'est pas plus mal, et cela nous permet de rattraper des retards de lecture, car c'est désormais un fait acquis : les romanciers français sont en première ligne pour leurs qualités littéraires. Mieux encore ! Ils cartonnent aussi à l'étranger. Ainsi, chez nos voisins britanniques, le très sérieux *Sunday Times* recense les vingt-cinq meilleurs récits criminels, suivis par une seconde liste des vingt-cinq meilleurs thrillers. Ainsi figurent dans la première liste Bernard Minier avec *The Frozen Dead* (traduction de *Glacé*), Fred Vargas pour *The Ghost Riders of Ordebec* (*L'Armée furieuse*) et Antonin Varenne avec *Bed of Nails*, traduction de son excellent *Fakirs*. Parmi les thrillers, on relève *Alex (Alex)*, du prix Goncourt 2014 Pierre Lemaitre, soit quatre romanciers français classés parmi les meilleurs de l'année en Angleterre. Du jamais vu jusque-là !

Le livre de poche se vend très bien, et cette tendance s'est accentuée d'autant plus que le pouvoir d'achat des ménages s'est dégradé. Il existe de multiples collections de poche comme Rivages/Noir, qui va prochainement fêter son numéro 1000. Il y a aussi Grands Détectives chez 10/18, avec des inédits parfois surprenants. Pour ma part, j'ai une dévotion particulière pour la collection Points du Seuil et sa diversité (*thrillers*, romans noirs, *suspense*, histoire et autres). Ce mois-ci, cette collection réédite *Des voleurs comme nous* (*Thieves like us*), un chef-d'œuvre introuvable depuis 1985, deux fois porté à l'écran. D'abord par Nicholas Ray dont c'est le premier film (*Les Amants de la nuit/They Live by Night*) puis par Robert Altman (*Tous des voleurs*). Finalement, c'est certainement l'auteur de ce roman, Edward Anderson, qui est le moins connu. Romancier, il débute en 1935 avec *Il ne pleuvra pas toujours*, qui met en scène Alex Stecker, un trompettiste de vingt-cinq ans dont les tribulations vives et colorées témoignent sur la société américaine de la Grande Dépression, avec ses exclus qui boulinguaient dans tout le pays à la recherche d'un emploi. Après ce récit largement autobiographique, Anderson se hasarde dans le roman noir et publie, deux ans plus tard, *Des voleurs comme nous*. L'action commence avec l'évasion d'un pénitencier de trois condamnés à perpétuité qui se réfugient au Texas après avoir volé plusieurs véhicules. La nourriture venant à manquer, ils organisent un hold-up avant de braquer une banque. Victimes d'un accident de voiture lors de leur fuite, ils vont finir de façon tragique. Bien que

datant de 1935, ce roman n'a guère pris de rides. Avec des dialogues crus et percutants, Anderson a utilisé ses connaissances de la pègre pour faire de son livre « *la meilleure histoire de truands jamais publiée* », a écrit le grand Raymond Chandler. Cet engrenage qui fabrique des perdants, Anderson l'a lui-même connu. Et la vente à deux reprises de son livre au cinéma lui aura rapporté 500 dollars. Une misère pour celui qui écrivait : « *Ces politiciens sont des voleurs comme nous. Seulement, ils sont plus malins et ils utilisent leur langue au lieu d'un flingue.* »

On pourrait presque adopter une phrase semblable à l'égard des patrons d'entreprise. Celui que nous décrit Alain Bron dans *Vingt-Sixième Etage* est coléreux, n'acceptant pas la réplique, convaincu du bien-fondé de ses décisions. Un modèle d'intolérance ! Il est à la tête d'une multinationale sise au vingt-sixième étage d'un immeuble dans le quartier parisien de la Défense : la société Mms, numéro un des services multimédias en Europe. Alain Bron, qui signe ici son septième roman, connaît bien la musique à propos de ce qui se passe dans les entreprises. Lui-même, ingénieur en informatique, a travaillé sur des logiciels de communication. Il est aussi un spécialiste international dans le domaine organisationnel et les systèmes d'information. Dans plusieurs de ses ouvrages intervient un personnage récurrent : le commissaire Berthier. Ce n'est pas le cas dans cet *opus* qui reste cantonné au monde de l'entreprise. Les polars sont rares qui évoquent l'entreprise, aussi ne boudons pas notre plaisir avec ce *Vingt-Sixième Etage*. Alain Bron n'a pas eu d'effort à réaliser pour imaginer la trame de son récit : une multinationale qui se gorge de bénéfices et qui décide de compressions de personnel pour gagner encore davantage. Plutôt que de réaliser un essai, il propose une trame proche du polar. C'est bien plus digeste et efficace, avec des personnages attachants qu'il décrit avec réalisme, mais aussi beaucoup de tendresse. Pari gagné pour un auteur qui s'est attaqué à un sujet délicat dont la lecture est chaudement recommandée aux lecteurs d'*Options* qui savent ce que plan social veut dire. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- ALAIN BRON, *VINGT-SIXIÈME ÉTAGE*, ÉDITIONS IN OCTAVO, 333 PAGES, 21 EUROS.
- EDWARD ANDERSON, *DES VOLEURS COMME NOUS*, TRADUIT DE L'ANGLAIS (ÉTATS-UNIS) PAR EMMANUELLE DE LESSEPS, POINTS N° 3337, 237 PAGES, 6,60 EUROS.

RENOUVEAU

Tomber pour mieux retomber

COMME LE LAURÉAT DU DERNIER GONCOURT, DES AUTEURS DE POLAR N'HÉSITENT PLUS À SE RISQUER SUR LES TERRES DE LA LITTÉRATURE CLASSIQUE POUR ÉCHAPPER AU CLOISONNEMENT.



Pour certains auteurs de la *Blanche*, c'est parfois de l'exploration du roman noir ou du polar que vient la lumière du renouveau. Leur écriture change alors de genre. Dans *L'écrivain national*, Serge Joncour met toujours en scène son Double, écrivain désarmant et attachant, mais il introduit cette fois une dimension sociale inédite à son récit. A sa manière, sans en avoir l'air, au détour d'un fait-divers et d'une histoire d'amour. Un écrivain arrive dans un village du centre de la France, noyé sous la pluie et sous l'ennui, pour y animer des ateliers d'écriture, parfois seule activité sociale d'un écrivain parisien méconnu. La photo dans un journal local d'une jeune femme soupçonnée d'être la complice du meurtre d'un riche original va brouiller ses repères et son image d'écrivain. Par amour, l'auteur égotique s'improvise enquêteur et s'immisce dans les débats du village sur l'implantation d'une usine à papier qui ferait économiquement respirer la région mais qui rendrait l'air irrespirable. Les interrogations sur le rôle du romancier dans la société auxquelles il tente de se soustraire lors de ses rencontres avec le public le rattrapent dès qu'il met un pied dans la rue ou dans les bois. Le charme de *L'écrivain national* naît du décalage entre une intrigue ancrée dans la réalité sociale et un personnage-romancier qui ne cesse justement de clamer sa défiance à l'égard du réel comme source d'inspiration. Serge Joncour n'en est pas à une contradiction près. Il les regarde même de très près, celles du cœur comme celles du monde, pour, mine de rien, décrire ce qui nous mine de l'intérieur.

Olivier Adam change de genre, de région, mais pas de regard sur le monde : la misère n'est pas moins pénible au soleil du Midi. Littérairement, *Peine perdue* s'inspire de *la Ronde* et du polar. Socialement, c'est la théorie de la spirale de l'échec mise en équation par un descendant de Zola. Un fait divers, banalement sordide, déclenche le récit : Antoine, un jeune footballeur qui a fait de l'échec un art de vivre, est victime, à la veille d'un match crucial, d'une agression aussi violente que la tempête qui va dévaster le littoral. Au cours de vingt-deux chapitres qui permettront la résolution de l'enquête, les témoins ou les acteurs de la vie d'Antoine évoquent, chacun à son tour, leur vie ratée, gâchée, dévastée. Que la crise soit économique, de couple, de folie, ce mot a fait

marcher leur vie de guingois jusqu'à les faire chuter. Il faut tomber pour se relever, prétendent certains. Chez Olivier Adam, même s'il veut faire entendre la petite musique étouffée des victimes de la crise, il faut tomber pour, ensuite, mieux retomber. Le pire est toujours sûr. Du roman noir, Adam a juste emprunté cette dynamique du récit qui fait que la chute arrive plus vite encore.

« *Il n'y a pas d'embouteillages dans les films, pas de temps morts*, disait Truffaut dans "la Nuit américaine". *Les films avancent comme des trains dans la nuit.* » *Quiconque exerce ce métier stupide mérite ce qui lui arrive*, de Christophe Donner, adopte justement ce point de vue pour raconter les coulisses du cinéma français des années 1960-70. Le titre est une citation d'Orson Wells pour répondre au découragement de ceux qui n'étaient encore à l'époque que de jeunes débutants de la profession. Jean-Pierre Rassam, lui, n'a pas cru Orson Wells. Ou a pris la citation au pied de la lettre. Christophe Donner suit, caméra à l'épaule, ce personnage incontournable de l'époque, aujourd'hui oublié, producteur au verbe d'auteur et à l'intelligence en cinémascope, buveur et joueur invétéré : il a cru en Pialat l'aigri, manipulé Claude Berri, s'est gavé grâce à *la Grande Bouffe*, a pris Jean Yanne au sérieux et a parié que Godard pouvait ne pas mépriser le public populaire. Cet homme qui aimait surtout les femmes des autres perdit des fortunes, mais fit celles des autres. Si les nuits sont américaines au cinéma quand elles sont artificielles, les bonheurs étaient souvent artificiels dans les soirées parisiennes où l'on inventait le cinéma. Christophe Donner raconte ces nuits comme Jean-Pierre Rassam les a vécues : son écriture flambe, bouscule, assassine, enchaîne pour ne jamais perdre de vue ce dernier grand nabab parisien, titubant vers sa déchéance. Son meilleur film fut sa vie et sa plus mauvaise production : elle fut un échec commercial et peut-être artistique, mais un très beau sujet de roman. ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- SERGE JONCOUR, *L'ÉCRIVAIN NATIONAL*, FLAMMARION, 389 PAGES, 21 EUROS.
- OLIVIER ADAM, *PEINE PERDUE*, FLAMMARION, 413 PAGES, 21,50 EUROS.
- CHRISTOPHE DONNER, *QUICONQUE EXERCE CE MÉTIER STUPIDE MÉRITE CE QUI LUI ARRIVE*, GRASSET, 299 PAGES, 19 EUROS.

ANNÉES 1990

Une histoire sans fin(s)

DÉCOUPER LES SIÈCLES EN SEGMENTS? POURQUOI PAS, SI CELA A DU SENS. UNE EXPOSITION ET UNE HISTOIRE CRITIQUE DE LA DÉCENNIE 1990 FONT LE PARI DE NOUS MONTRER QUE CES ANNÉES ESQUISSENT DES FORMES POLITIQUES ET CULTURELLES NOUVELLES, ENCORE ACTIVES AUJOURD'HUI.

Des usines fumantes, des montagnes brumeuses, une cascade tumultueuse puis un tranquille cours d'eau : « *Welcome to Twin Peaks – Population 51,201.* » Reproduction du panneau qui symbolise le générique de la célèbre série de David Lynch, l'œuvre du plasticien Philippe Parreno se fond parfaitement dans les galeries du Centre Pompidou à Metz ⁽¹⁾. Déjà, nous apprend la critique d'art Stéphanie Moïsdon, elle avait été exposée au début des années 1990 dans les jardins de la villa Arson, à Nice, dans le cadre de « *No man's time* » qui inaugurerait alors « *un nouveau type d'exposition [...] un spectacle avec des scènes décousues, des œuvres non spectaculaires* »... C'est un parcours aussi déroutant, aux entrées multiples, que nous propose le musée pour « 1984-1999 – la décennie » : affiches de cinéma, objets du quotidien (un Minitel, un Walkman, une Game Boy...), photos, documents, témoignages, maquettes ou œuvres plastiques. Mais aussi une « playlist » musicale qui nous permet de réécouter *Ma petite entreprise* ou *American Skin (41 Shots)*, de

Bruce Springsteen, l'histoire d'un sans-papiers abattu de quarante et une balles par la police new-yorkaise.

Une décennie qui n'existe pas

Pourquoi ce retour? Dans un ouvrage collectif qui accompagne cette exposition, mêlant analyses politiques et culturelles ⁽²⁾, l'historien François Cusset, professeur de civilisation américaine à l'université de Nanterre, répond en quelque sorte par l'absurde : parce que cette décennie n'existe pas, un « léger trou » entre les deux siècles, pour reprendre l'expression d'un des coauteurs. Presque détestée par ceux qui ont alors entre vingt et trente ans, prise entre la chute du mur de Berlin et l'attentat contre le World Trade Center, « véritables totems chronologiques », les années 1990 seraient passées à la trappe, peu étudiées par les historiens, perdues dans le décompte obsédant de la fin du millénaire. Des années prisonnières de ce compte à rebours, au cours desquelles une accumulation de « fins » sont pronostiquées : fin du cinéma, des idéologies, des groupes sociaux, de la classe ouvrière, voire du social, du travail, fin du monde comme en témoignent les grands « blockbusters » américains du moment (*Armageddon*, *Independence Day*, *Deep Impact*...), fin de l'Histoire... Car c'est bien sur un leurre que s'ouvre la décennie, celle inaugurée dès 1989 par le politologue américain Francis Fukuyama

exaltant, dans un texte célèbre publié en livre en 1992, « *la victoire éclatante du libéralisme économique et politique* ». Affirmant en substance : il se peut que nous assistions au « *point final de l'évolution idéologique de l'humanité et à l'universalisation de la démocratie libérale occidentale comme forme finale de gouvernement humain* ». Un « modèle » sans alternative possible, un peu comme aujourd'hui où toute possibilité de politique alternative est encore niée.

Financiarisation et spéculation

Vingt-cinq ans plus tard, il est presque un peu trop facile de constater que la fin de l'Histoire – même posée sous forme de question – n'a pas eu lieu. Le problème, c'est que la prophétie de Francis Fukuyama est balayée d'entrée. Alors que la paix « *semble s'imposer dans de nombreuses régions du monde* », selon ses propos, c'est le retour des guerres qui domine le début de la décennie. En Algérie (au moins cinquante mille morts en dix ans), dans le Golfe après l'invasion du Koweït (2 août 1990), en Yougoslavie, au Rwanda



(1) « 1984-1999 : la décennie ». Exposition jusqu'au 2 mars 2015 au Centre Pompidou de Metz. Commissaire de l'exposition : Stéphanie Moïsdon ; scénographie : Dominique Gonzalez-Foerster.

(2) François Cusset (sous la direction de), *Une histoire (critique) des années 1990 – De la fin de tout au début de quelque chose*, Editions La Découverte/Centre Pompidou-Metz, mai 2014.



Philippe Parreno,
No more reality
(*Twin Peaks*),
1991.
Acrylique sur bois,
250 x 195 x 100 cm.

Les années 1990 seraient passées à la trappe, peu étudiées par les historiens, perdues dans le décompte obsédant de la fin du millénaire. Des années prisonnières de ce compte à rebours, au cours desquelles une accumulation de “fins” sont pronostiquées : fin du cinéma, des idéologies, des groupes sociaux, de la classe ouvrière, voire du social, du travail.

(1994) où, en quelques mois, entre huit cent mille et un million de Tutsis sont assassinés... Ce qui domine aussi, au moins au cours des premières années, c'est, souligne François Cusset, *«un discours libéral triomphateur, antisocial, moralisant aussi, qui a fait du marché la condition sine qua non de la démocratie et de la justice – du bonheur mondial»*.

Et, en matière de « bonheur », certains n'hésitent pas à anticiper une *«mondialisation heureuse»*, pour reprendre le titre d'un livre d'Alain Minc (Editions Plon, 1997). En parlant d' *«intuition calamiteuse»*, l'économiste Frédéric Lordon s'en amuserait presque si le réel n'était pas si violent. Et les années 1990 y sont pour beaucoup, nous montre-t-il : c'est pré-

cisément durant cette décennie que la mondialisation, écrit-il, *«prend sa consistance propre, sans doute à partir d'éléments tous déjà posés dans les années 80, mais qui vont connaître des approfondissements, des intensifications et des connexions mutuelles où s'engendrent les nouvelles cohérences d'ensemble»*. C'est le moment d'une *«formidable poussée de la financiarisation»*, accompagnée d'une activité spéculative intense donnant lieu, au cours de ces années, à une accumulation de krachs, annonceurs de bien d'autres chocs à venir. *«La décennie, rappelle encore Frédéric Lordon, se finira dans l'euphorie du Nasdaq et de la bulle Internet... qui aura le bon goût d'attendre 2000-2001 pour crever, comme si la barque des années 1990 était déjà assez chargée comme ça.»*

Les années de réveil social

«La fin de l'Histoire» et la *«mondialisation heureuse»* : s'en tenir à ces deux seules « prophéties » caricaturerait l'époque. En 1993, avec la crise, le cap des trois millions de chômeurs est franchi... .

Ce que sera le travail

... Au même moment est publiée *La Misère du monde*, sous la direction de Pierre Bourdieu. Deux ans plus tard, le livre de Robert Castel *Les Métamorphoses de la question sociale*, réflexion sur la société salariale et la « désaffiliation » des populations les plus vulnérables, fera également date. Alors que la décennie 1980, déjà étudiée par François Cusset⁽³⁾, avait laissé peu de place à la critique sociale, l'historien parle alors de « sursaut critique ». Il est vrai qu'une sorte de basculement s'opère au milieu de la décennie avec le retour au premier plan de la question sociale, en France comme ailleurs, et l'émergence de nouvelles formes de résistance : ce sont avant tout les grandes grèves de novembre-décembre 1995, après l'annonce du plan Juppé. Ce sont aussi les mouvements de lycéens et d'étudiants, bientôt rejoints par les salariés (retrait du Cip, rapidement baptisé « smic-jeunes » en 1994), les luttes des sans-papiers (1996), des chômeurs, ou la naissance du mouvement altermondialiste qui se fera entendre lors des grandes manifestations de Seattle, en 1999, contre le sommet de l'Omc (Organisation mondiale du commerce). En Amérique latine, où, sous le vocable de « transition », se « trouv[ait] en fait le néolibéralisme », explique Razmig Keucheyan, l'année 1994 s'ouvre sur le soulèvement zapatiste au Chiapas, au moment de l'entrée en vigueur d'un traité de libre-échange liant les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

En réalité, écrivent les auteurs de l'ouvrage, « c'est un monde qui a basculé, le nôtre, un monde et les certitudes qui le portaient : les certitudes de la fin, vite corrigées par les événements, et celles du bonheur néolibéral sans alternative, que les faits, comme les nouveaux résistants, s'appliquèrent à démonter ». Au Centre Pompidou de Metz, où l'exposition se déroule entre jour et nuit, nature et ville, une galerie attire d'emblée le regard du visiteur : celle en partie occupée par le paysage d'une métropole illuminée, par Marc-Antoine Dumont. En son centre, une maquette de l'architecte Jean Nouvel apparaît sous un jour nouveau à la lumière de cette décennie : le projet d'une « tour sans fin », dont la construction était prévue dans le quartier de la Défense⁽⁴⁾, à Paris, et qui, à bien des égards, apparaît comme un formidable pied de nez à toutes les « fins » alors annoncées. ◀

Christine LABBE



© PHOTO CNAC / MNAM DIST. RMN / JEAN-CLAUDE PLANCHET

Internet « s'impose plus dans nos esprits que dans nos vies », écrit le journaliste Xavier de La Porte, parlant de l'ouverture d'un « continent mystérieux » où l'on ne comprend pas grand-chose.

ESSOR D'INTERNET ET DU WEB DANS LES ANNEES 1990, DES OUTILS NUMÉRIQUES PORTABLES AUJOURD'HUI... COMMENT LE TRAVAIL S'EN TROUVE-T-IL TRANSFORMÉ ?



Ettore Sottsass, téléphone énorme, 1986-1988
Téléphone en matière plastique et caoutchouc, 6 x 20 x 11 cm.

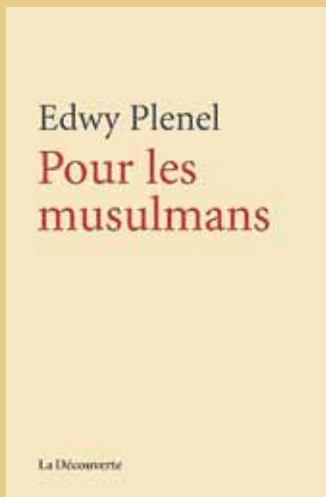
C'est un des traits marquants de la décennie 1990 : Internet et le Web, dont on ne perçoit pas encore très bien à quel point ils vont transformer le travail, sont en gestation, mais vont connaître une croissance exponentielle jusqu'à faire naître une « nouvelle économie ». Alors que cent mille ordinateurs sont, en 1990, connectés entre eux essentiellement aux Etats-Unis, trois cent soixante millions d'ordinateurs le sont dans le monde en 2000. Au total, cent trente sites Web existent à l'échelle mondiale en 1993, l'année d'ailleurs où France Télécom commercialise son premier téléphone portable, le Bi-Bop ; ils seront vingt millions à la fin de l'année 2000. Pour autant, au cours de ces dix années, Internet « s'impose plus dans nos esprits que dans nos vies », écrit le journaliste Xavier de La Porte, parlant de l'ouverture d'un « continent mystérieux » où l'on ne comprend pas grand-chose.

On sait aujourd'hui la place qu'il occupe dans nos vies. Mais le comprend-on davantage à l'ère du numérique et de l'essor des technologies portables ? Comment en encadrer l'usage ? Déjà, le travail « nomade » s'est fortement développé : en 2010, on estime ainsi à 25 % la proportion d'« e-nomades » travaillant dans l'Union européenne, contre 7 % cinq ans plus tôt. Et certains, désormais, en arrivent même à pronostiquer une nouvelle « fin », celle du bureau. Plusieurs enquêtes ou sondages en font l'hypothèse, comme celle réalisée il y a un an auprès des étudiants de l'Essec par la Chaire immobilier et développement durable de l'école : elle montre que la plupart d'entre eux privilégient déjà une vision du travail hors de l'entreprise (télétravail, espaces de *coworking*, dans les transports, les lieux de restauration...). C'est déjà en partie le cas : selon le baromètre Ugict-ViaVoice de mai 2014, 39 % des salariés et 75 % des cadres utilisent les technologies pour leur usage professionnel sur leur temps personnel, à leur domicile ou dans les transports, par exemple. Un travail aujourd'hui ni reconnu ni comptabilisé, souligne l'Ugict-Cgt, à l'initiative d'une campagne pour un droit à la déconnexion. C.L. ◀

(3) François Cusset, *La Décennie. Le Grand Cauchemar des années 1980*, Editions La Découverte, 2006.

(4) Un projet finalement abandonné pour raisons financières.

CRI D'ALARME UN NOUVEAU CONSENSUS DE LA HAINE



Le 16 mai 1896, Emile Zola, alors écrivain réputé et honorablement considéré, franchissait un Rubicon. Il signait dans *Le Figaro* un article intitulé « Pour les juifs ». Il se dresse ainsi contre la montée d'un antisémitisme qui rompt avec les préjugés antijudaïques d'une France rurale, profonde et catholique, pour se métamorphoser en système de pensée compatible avec les valeurs de la bourgeoisie républicaine et des intellectuels. Un antisémitisme dont peuvent se réclamer les clercs et penseurs, enseignants et journalistes, et qui peut ainsi faire se rejoindre les courants de pensée qui se vivent

comme porteurs de progrès et les thuriféraires de Maurras et Drumont se réclamant d'une France royaliste, chrétienne et éternelle. La France réactionnaire ne pardonnera jamais à Zola d'avoir eu le courage de pousser ce cri de bon sens et d'humanité et le lui fera payer cher. C'est avec cet exemple en tête qu'Edwy Plenel a écrit *Pour les musulmans*, en réaction à un nouveau consensus de la haine que l'on voit fleurir dans les discours médiatiques et, hélas ! de trop nombreux responsables politiques. Partant de cette fausse évidence cent fois martelée – « *Il y a un problème de l'islam en France* » –, son livre répond en prenant le parti de nos compatriotes d'origine, de culture ou de croyance musulmane contre ceux qui les érigent en boucs émissaires de nos inquiétudes et de nos incertitudes. « *L'enjeu, explique Edwy Plenel, n'est pas seulement de solidarité, mais de fidélité. Pour les musulmans, donc, comme l'on écrirait pour les juifs, pour les Noirs et pour les Roms ou, tout simplement, pour la France.* » On ajoutera sans trahir sa pensée qu'il touche aussi au cœur de la devise républicaine qu'est l'égalité et constitue à ce titre une dimension de la lutte pour les droits sociaux. L.S

POUR LES MUSULMANS, Edwy Plenel, LA DÉCOUVERTE, 12 EUROS

FONCTIONNAIRES CLICHÉS EN LIQUIDATION



Plus la crise économique et sociale, déclenchée en 2008 par l'éclatement de la bulle financière, se prolonge, plus les discours divisant les citoyens se multiplient. Singulièrement à l'encontre des fonctionnaires. Comment stopper la propagation de ces poncifs aussi inexacts que nocifs ? Ce livre répond point par point à quatre-vingt-deux idées fausses sur la fonction publique et les fonctionnaires. Prenant appui sur des sources précises et fiables, il démontre que la fonction publique et ses agents, loin d'être une charge superflue, sont un atout décisif pour lutter contre les inégalités, répondre aux besoins fondamentaux des citoyens et

construire une société du bien-vivre pour tous.

EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR LES FONCTIONNAIRES ET LA FONCTION PUBLIQUE... Bernadette Groison, L'ATELIER, 5 EUROS.

APPROPRIATIONS ÉMERGENCES DU NOUVEAU

Partout dans le monde, des mouvements contestent l'appropriation par une petite oligarchie des ressources naturelles, des espaces et des services publics, des connaissances et des réseaux de communication. Ces luttes reposent toutes sur un même principe : le commun. Cet ouvrage montre pourquoi ce principe s'impose aujourd'hui comme le terme central de l'alternative politique pour le XXI^e siècle : il noue la lutte anticapitaliste et l'écologie politique par la revendication des « communs » contre les nouvelles formes d'appropriation privée et étatique ; il articule les luttes pratiques aux recherches sur le gouvernement collectif des ressources naturelles ou informationnelles ; il désigne des formes démocratiques nouvelles qui ambitionnent de prendre la relève de la représentation politique et du monopole des partis. Le sens actuel du commun se distingue des nombreux usages passés de cette notion, qu'ils soient philosophiques, juridiques ou théologiques : bien suprême de la cité, universalité d'essence, propriété inhérente à certaines choses, quand ce n'est pas la fin poursuivie par la création divine. Seule une pratique de mise en commun peut décider de ce qui est « commun », réserver certaines choses à l'usage commun, produire les règles capables d'obliger les hommes. En ce sens, le commun appelle à une nouvelle institution de la société par elle-même : une révolution.

COMMUN. ESSAI SUR LA RÉVOLUTION AU XXI^e SIÈCLE, Pierre Dardot, Christian Laval, LA DÉCOUVERTE, 25 EUROS.

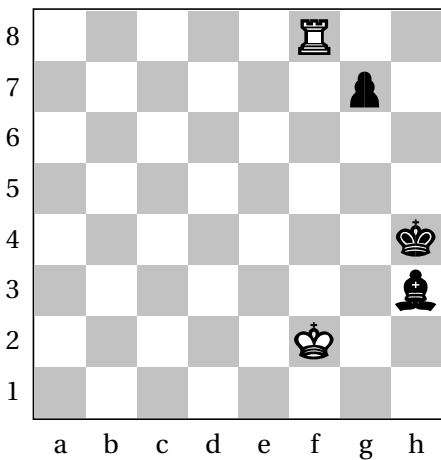
FINANCE DE CRISE EN CRISE...

Malgré la tumeur spéculative, sa contamination générale et ses crises à répétition, les marchés financiers continuent de dominer les logiques politiques et les décisions gouvernementales. L'analyse de ce paradoxe destructeur qui fait évoluer l'humanité en permanence au bord d'un gouffre est au cœur du livre de Pierre Ivorra ; elle lui permet de penser et de proposer des perspectives prenant le contre-pied du fatalisme ambiant. Cette mise à jour des contradictions contemporaines éclaire aussi bien les velléités de résistance quotidiennes que les réflexions portant sur les transformations radicales que la période appelle.

LA FINANCE AU PAS. CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA FINANCE POUR MIEUX LA COMBATTRE, Pierre Ivorra, LE TEMPS DES CERISES, 360 PAGES, 22 EUROS.

Tactique

Etude de S. Isenegger, 1964. Les Blancs jouent et gagnent [VOIR DIAGRAMME].



Un Cavalier d'apocalypse

«Le pouvoir leur fut donné sur le quart de la Terre, pour faire périr les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité, et par les bêtes sauvages de la Terre.» (Apocalypse, Nouveau Testament.)

Dans le texte chrétien, il est écrit que quatre cavaliers de couleurs différentes apporteront l'Apocalypse par les guerres, les maladies, les pénuries... La fin du monde laisserait sa place au Royaume des cieux, qui pourrait alors s'installer sur la Terre. Le Cavalier noir symbolise la famine, son rôle principal est de priver les hommes de leurs récoltes d'orge et de blé. Mais, étrangement, il ne

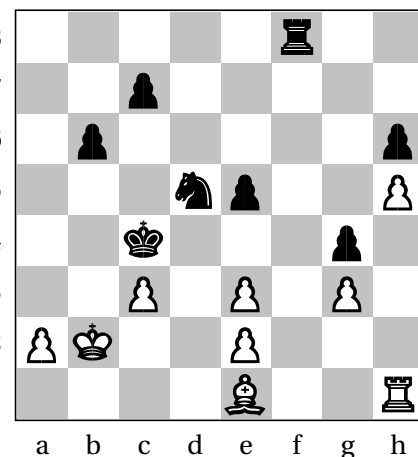
dépouille pas l'humanité d'huile ou de vin. Des tonnes de romans, de films, d'œuvres d'art, de bandes dessinées se sont inspirées des Cavaliers de l'Apocalypse. Ruslan Ponomariov est un grand maître ukrainien, formidable joueur positionnel. En 2009, pendant le championnat d'Ukraine, à la deuxième ronde, il a remporté une partie exceptionnelle. Dans la finale, le terrible duel est entre un Fou blanc et un Cavalier noir. Alors que le Fou, anémié, acculé, se retrouve dans l'incapacité d'assister son Roi, de l'autre côté, le Cavalier est en pleine santé. Il vole et virevolte, il prend position, réalise un objectif, puis se repositionne ailleurs et recommence. Son impitoyable besogne achevée, il collabore à l'anéantissement des forces blanches.

Ajrapetjan Yuri (2 531) – Ponomariov Ruslan (2 726)

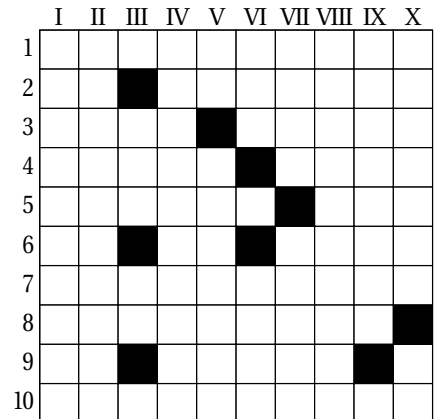
Championnat d'Ukraine, 2^e ronde, Alushta, 2009, défense ouest-indienne

1. d4, e6; 2. c4, b6; 3. Cf3, Fb7; 4. g3, Fb4+; 5. Cc3, f5 (l'Ouest-Indienne s'est transformée en défense hollandaise); 6. Fg2, Cf6; 7. 0-0, Fxc3 (pour abîmer la structure blanche à l'aile Dame); 8. bxc3, 0-0; 9. d5, Ce4 (sur 9... exd5; 10. Cd4 était l'idée des Blancs); 10. dxe6, dxe6; 11. Dxd8, Txd8; 12. Cg5, Te8 (12... Cxg5??; 13. Fxb7+-); 13. Cxe4, Fxe4; 14. Fxe4, fxe4 (les deux camps ont des pions doublés, la position offre des chances réciproques); 15. c5, Cc6; 16. Td1, Tad8; 17. Fg5, Txd1+; 18. Txd1, h6; 19. Fe3, Rf7; 20. Tb1 (très passifs, les Blancs pouvaient gagner un peu d'espace et centraliser leur Roi par 20. f3, exf3; 21. exf3=), 20... e5; 21. Rf1, Re6! (le Roi se dirige vers la case c4, sur une couleur opposée à celle du Fou blanc); 22. Re1 (22. Td1!); 22... Rd5; 23. Rd1, Rc4; 24. cxb6, axb6; 25. Rc2, Ta8; 26. Rb2?! (26. Tb2! aurait empêché le Cavalier noir de bouger à cause de l'échec en b4), 26... Ce7; 27. Th1 (27. Td1, Cd5; 28. Fd2, b5; avec un bon avantage noir), 27... Cd5; 28. Fd2, Tf8; 29. Fe1 (la position blanche est affreusement passive), 29... g5; 30. h4, g4; 31. h5, e3!; 32. fxe3 [VOIR DIAGRAMME].

32... e4! (le pion de retard n'a aucune importance ici : le Cavalier est rayonnant, surtout comparé au malheureux Fou blanc); 33. Th4, Tf1; 34. Fd2 (sur 34. Txc4, Txe1; 35. Txe4+, Rc5-+), 34... Cf6; 35. Th2, b5 (la stratégie de blocus a fonctionné à merveille, les Blancs n'ont absolument aucun contre-jeu); 36. Rc2, c5; 37. Rb2, Cd7; 38. Tg2, Ce5; 39. Rc2, Rd5; 40. Th2, Re6; 41. Fc1, Cc4; 42. Th4, Rf5; 43. Th2, Rg5 (Ponomariov a encore amélioré sa position, sans jamais prendre un seul risque); 44. Th4, Tf2; 45. Rd1, Tg2 (la position blanche commence à s'effriter); 46. Th1, Txc3; 47. Fd2, Th3!; 48. Tf1 (48. Txc3, gxc3; le pion file à promotion),



48... g3; 49. Tf8, Th1+; 50. Fe1 (50. Rc2, Rg4; 51. Tg8+, Rh3 accompagne le pion «g» à Dame), 50... Cxe3+; 51. Rd2, Cc4+; 52. Rd1, Rxh5; 53. Tg8, g2! (les Blancs abandonnent : sur 54. Txc4, Ce3+; 55. Rd2, Cxg2-+); 0-1.



HORIZONTALEMENT

1. Harassent Poutine. – 2. Elle divague dans les consonnes. Peut servir à compresser. – 3. Tellement. N'a pas trop coulé cet été en France. – 4. Comprendre, mais n'importe comment. Le début du neuvième mois. – 5. Une grande Lucie. Roi de Judée. – 6. Dans la conjoncture. Personnel masculin. Voyelles. – 7. Imbibé de liquide. – 8. A la lurette. – 9. A fait suer Moïse lui-même. Abrasée. – 10. Lui aussi harasse Poutine.

VERTICALEMENT

I. Très mini et parfois à haute fréquence. – II. La quatrième en Serbie. – III. Un rien d'argot. Pas encore acquitté. – IV. Souvent associée à une pression. – V. Vache de nana. Autorisait le percement du chas. – VI. Prêts pour la pose. Silicate feuilleté à reconstituer. – VII. Bâtitteur de Troie. Chat errant dans le désordre. – VIII. Le grand blanc. – IX. Larve de crustacé. – X. De plus en plus appliqués par le perceur. Dans l'océan ou dans l'air.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Ukrainiens. – 2. LR. Rouleau. – 3. Tant Sueur – 4. Rgép (piger), Sept. – 5. Aubrac; Ela. – 6. Cj. Il Aéri. – 7. (Ed)matoux. – 8. Uvulaires. – 9. Ra. Limée. – 10. Tchétchène. Verticallement : 1. Ultracourt. – 2. Kragujevac. – 3. Nib. Da. – 4. Artélie. – 5. V. lo. Palmate. – 6. Nus. Alimc (mica). – 7. Illus. Atreh (hare). – 8. V. III. Eeeeeee. – 9. Nauplius. – 10. Surtaux. Ré.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Th8+, Rg4 (le Roi bloque la fuite du Fou); 2. Th7!, g6; 3. Th8 (3. Th6 est bon également); 3... g5 (forcé pour ne pas perdre le Fou); 4. Th7! (le Fou est maintenant perdu), 1-0.

SANTÉ

QUEL BIEN PLUS PRÉCIEUX, PLUS ESSENTIEL QUE LA SANTÉ ?

Sa santé, la santé de ses proches, la santé de ses salariés, de ses collègues...

À la Macif, l'accès à la complémentaire santé se doit d'être vraiment pour tous.
Engagée pour la défense de l'accès aux soins, la Macif place la santé au cœur de sa vision mutualiste.

À la Macif, pas d'actionnaire à rémunérer et, en santé, pas de sélection médicale,
pas de garantie gadget.

Demain, la généralisation de la complémentaire santé à l'ensemble des salariés va contribuer à l'amélioration
de l'accès aux soins, mais va aussi bouleverser le marché des complémentaires santé.

Les mutuelles doivent renforcer leurs liens, unir leurs forces et fédérer leurs moyens.

La Macif est ainsi à l'écoute des mutuelles interprofessionnelles et d'entreprise qui s'interrogent.

À la Macif, la préparation de l'avenir passe par une politique de partenariat, respectueuse de l'identité de chacun,
dont l'ambition est de pérenniser et de développer le modèle mutualiste.

Si comme nous, vous êtes engagés pour :

- un accès à la complémentaire santé au plus grand nombre ;
- la lutte contre l'exclusion et le soutien aux publics les plus fragiles ;
- la recherche de solutions permettant de proposer des garanties utiles au prix le plus juste ;
- que la complémentaire santé ne soit pas un coût mais bien un investissement indispensable à la préservation de la santé ;

**SI VOUS PARTAGEZ LES MÊMES VALEURS, REJOIGNEZ-NOUS.
CONSTRUISONS L'AVENIR ENSEMBLE.**

Pour nous contacter : presidenceMM@macif.fr



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.

Un livre antidote au discours du Front national

73 idées de l'extrême droite contrecarrées une à une



164 pages, 5 € (poche)

Ce livre est édité par les Editions de l'Atelier
en partenariat avec la Ligue des droits de l'Homme,
l'Institut de recherches de la Fsu, l'Union syndicale Solidaires,
VO Editions, avec le soutien de la Cgt,
Fidl, Fsu, Joc, Mrap, Unef, Unl.

- Les 73 affirmations relatées et contrecarrées dans ce livre ressortent de conversations quotidiennes, trouvent de l'écho chez les salariés, les jeunes et les milieux populaires.
- Il faut s'atteler à combattre les idées fausses qui contaminent insidieusement nos discours, en les contrecarrant une à une.
- *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite* s'appuie sur des données solides. Il est un antidote indispensable au discours de l'extrême droite et invite à refuser la tentation autoritaire, le « chacun chez soi » et le « chacun pour soi », pour construire une société d'égalité, de liberté et de fraternité pour tous. Il démasque cette propagande selon laquelle l'égalité des êtres humains ne serait pas une chance, mais une menace.
- L'auteur, Pierre-Yves Bulteau, a bénéficié du concours précieux de syndicats (Cgt, Fsu, Union syndicale Solidaires) et d'associations (Fidl, Joc, Mrap, Unef, Unl) dont les militants sont quotidiennement confrontés aux questions d'un monde de la jeunesse et du travail sensible à la propagande de l'extrême droite.

Introduction de Gérard Aschieri, Frédéric Bodin, Agnès Naton et Pierre Tartakowsky.

TU FAIS QUOI
DU 4 AU 12
OCTOBRE?



J'SUIS PRISE.

Du 4 au 12 octobre, pour mieux comprendre l'électricité, venez la voir.
EDF vous invite sur ses sites de production. *Inscriptions et programme sur jie.edf.com*

dans le cadre de

LES JOURNÉES

de l'industrie électrique
EDF



CNAS L'action sociale sourire compris.



Le sourire du CNAS, c'est aussi le mien !

**Sophie, agent territorial, 42 ans, et Baptiste, 7 ans
vous parlent de leur CNAS :**

Le CNAS, c'est super pour moi et ma famille ! Mais j'en profitais aussi pleinement quand j'étais plus jeune et célibataire... C'est d'ailleurs à l'occasion d'une sortie théâtre que j'ai rencontré mon conjoint. Le CNAS nous propose à la fois des prestations sociales et des activités toujours plus attractives, variées et dans l'air du temps. Qui mieux que le CNAS peut répondre à nos besoins, nos envies et participer activement à notre mieux vivre ? Et lorsque je me sens reconnue dans mon travail, j'ai encore plus envie de servir mes concitoyens !

Pour découvrir toutes les prestations, rendez-vous sur
www.cnas.fr/adherer



Contact : Jean Tancerel : 01 30 48 09 09 - jtancerel@cnas.fr Pour les acteurs du service public local